

Ce que l'on ne vous dit pas sur les OGM

Bulletin d'information n°8- Mai 2007

Sommaire :

- Procès d'un transgéniculteur à Marmande .. p 3
- Contre-forum à Cracovie .. p 5
- Le point sur la situation ..p 8-9
- Actions en direction des SRPV, DRAF..p 10-11
- Courrier députés UMP: plus c'est gros .. p 12
- Les systèmes de garantie participatifs .. p 14
- L'agriculture bio prônée par la FAO .. p 15

Les grandes catastrophes semblaient encore « à venir » il y a peu. Aujourd'hui, elles sont là: les abeilles meurent par millions depuis quelques mois. Leur disparition brutale peut compromettre notre survie, mais les puissants de ce monde se croient au-dessus des lois de la nature.

Dans la famille 'Tout est possible', c'est le Dr Jekyll qui vient d'être élu. Sa compassion pour les abeilles, ces travailleuses infatigables qui se lèvent tôt, s'arrête là où commencent les plans de Mr Hyde.: faire de la ruche un lieu où l'on perd autant d'abeilles qu'outre-Atlantique.

Ce triomphe provisoire de ce qui refuse de changer ne doit pas nous démoraliser: ce sont les derniers sursauts avant l'affaissement. La vie est mouvement.

Ce bulletin est rédigé et diffusé par des citoyens soucieux de la survie des générations futures.

Monsanto perd son brevet européen sur le soja OGM

L'Office européen des brevets (OEB) a accédé le 3 mai à la demande de plusieurs organisations écologistes en annulant un brevet sur le soja génétiquement modifié détenu par le groupe américain Monsanto, a annoncé le porte-parole de l'OEB, Rainer Osterwalder. Cette décision de l'OEB, qui siège à Munich, fait suite à un recours formé par des organisations de protection de l'environnement, dont Greenpeace, et des entreprises spécialisées dans l'agroalimentaire, qui invoquaient la « non-brevetabilité » du vivant. Elles s'étaient opposées au brevet européen EP 301749, couvrant tous les types de sojas transgéniques, accordé en 1994 à la société de biotechnologie Agracetus, rachetée depuis par Monsanto.

Source: Agrapresse

6,5 MILLIONS DE PAYSANS RECLAMENT UN MORATOIRE OGM IMMEDIAT EN INDE

Communiqué de presse, 9 Avril 2007: Plus de 6,5 millions de paysans de tous les états de l'Inde demandent à la Cour Suprême de les laisser se joindre au cas dans le Litige d'Intérêt Public (PIL) porté devant la Cour Suprême par Aruna Rodrigues et trois co-pétitionnaires. "...Une réaction énorme et sans précédent à l'imposition en force des cultures OGM par l'Union de l'Inde à une population et une communauté agricole non averties se traduit par la détermination des paysans: "Non aux OGM"; "NON" à la certitude absolue d'une contamination irréversible de leurs champs et leurs semences si les OGM ne sont pas interdits." Ils demandent, entre autres mesures immédiates que plus aucun OGM ne soit cultivé en Inde; 1) que soit produite une liste exhaustive des champs d'essais et de leur localisation -de 2005 à 2007; 2) que les séquences ADN des gènes dans les champs d'essais soient mises dans le domaine public afin de permettre de mener facilement des enquêtes en vue de pratiquer des tests PCR pour détecter si les gènes expérimentaux ont contaminé les terres et/ou sont entrés dans la chaîne alimentaire. Les développeurs d'OGM ne doivent pas être autorisés à se cacher sous de fallacieux prétextes de confidentialité de l'information -CBI (confidential business information), comme le GEAC l'a dit de façon répétée, mettant en péril la santé publique et l'environnement; 3) que tout paysan soupçonnant que ses champs ont été contaminés ait le droit de demander que des tests soient pratiqués sur ses cultures et ses terres. Les niveaux de détection de contamination GM sont constamment affinés et les laboratoires agréés par l'Etat sont capables de détecter des niveaux de traçabilité de contamination génétique de moins de 0,01%. Il est souligné que les paysans demandent la tolérance zéro pour la contamination. Le Régulateur ne sera pas exempt de responsabilité si

la contamination survient, (..) ; 4) L'Institution d'un Ombudsman (Commissaire du Parlement): étant donné les décisions à l'actif du Gouvernement, de son Régulateur et leur attitude anti-paysans en promouvant les cultures GM, il est clair que nous avons un gouvernement entièrement compromis. Par conséquent, de façon à engendrer une implication objective, il est demandé que les nombreux problèmes soulignés ci-dessus, et surtout la défense de l'environnement de l'Inde, soient supervisés par un Corps autonome et indépendant, sans bureaucrates dans sa gestion, avec l'implication active de la société civile dans l'élection et l'exécution de son mandat. Un tel 'Ombudsman' doit remplir le mandat Constitutionnel de 'Protection de la Biodiversité de l'Inde'. Il est donc nécessaire que son autorité soit étayée par un Acte du Parlement par lequel il sera institué." - Dr. KrishanBir Chaudhary, Bharat Krishak Samaj, Arun K Shrivastava (New Delhi), Mrs. Begari Samamma (Andhra Pradesh)
<http://www.gmfreeireland.org/news/index.php>

Quelque chose de très grave est en train de se produire: les abeilles meurent en masse. Des nouvelles en provenance des Etats-Unis et d'Allemagne font état d'hécatombes et les scientifiques ne "comprennent pas" ce qui se passe... Les pesticides et les OGM sont suspectés. Faudra t'il attendre une crise majeure pour que soit enfin appliqué le principe de précaution?

Disparition massive et mystérieuse des abeilles aux Etats-Unis - WASHINGTON (AFP) - L'inquiétude grandit chez les apiculteurs américains après la disparition mystérieuse de millions d'abeilles ces derniers mois. Cette hécatombe menace la production nationale de miel et nombre de récoltes qui dépendent du rôle clé de pollinisation joué par ces insectes. Les pertes d'abeilles vont de 30 à 60% en Californie et dépassent 70% dans certaines régions de la côte est et au Texas. Au total 24 Etats sont touchés ainsi que deux provinces canadienne, selon des estimations du département américain de l'Agriculture (USDA).

Une dépopulation d'une ruche allant jusqu'à 20% pendant l'hiver est considérée normale mais, au-delà, les apiculteurs s'émeuvent d'autant que les colonies d'abeilles domestiques sont en constante diminution depuis 1980 aux Etats-Unis. Selon l'USDA, il y a actuellement 2,4 millions de ruches dans le pays, une baisse de 25% depuis le début des années 80 tandis que le nombre d'apiculteurs professionnels a été divisé par deux pendant la même période. L'ampleur de cette dernière vague massive de disparition d'abeilles jugée sans précédent a conduit la filière apicole américaine à demander l'aide du Congrès lors d'une récente audition à Washington.

"Environ 40% des abeilles de mes 2.000 colonies sont mortes et c'est la plus forte mortalité observée dans mes 30 ans de carrière d'apiculteur", a expliqué la semaine dernière à une sous-commission agricole de la Chambre des représentants, Gene Brandi, président du groupement des apiculteurs de Californie. Les abeilles domestiques sont essentielles pour la pollinisation de plus de 90 variétés de fruits et légumes (pommes, avocat, myrtilles, cerises,...), des récoltes estimées à 15 milliards de dollars par an dont six milliards pour la Californie seule, a-t-il souligné. La culture d'amandes dans cet Etat engendre deux milliards de dollars de revenus et dépend de 1,4 million d'essaims d'abeilles amenées tous les ans de partout aux Etats-Unis par des apiculteurs, a précisé Gene Brandi.

Diana Cox-Foster, professeur d'entomologie à l'université de Pennsylvanie (Est) a expliqué devant la même sous-commission que ce nouveau trouble de dépopulation massive des ruches baptisé CCD en anglais (colony collapse disorder) présente des symptômes uniques, différents de ceux observés dans les infestations fréquentes par le parasite *varroa jacobsoni*, un acarien qui détruit les larves. Dans le cas du CCD, les colonies d'abeilles domestiques saines se dépeuple soudainement laissant peu ou aucune abeille survivante, a-t-elle dit. Les reines --une par ruche et qui assurent la reproduction--, sont trouvées avec une poignée de jeunes abeilles adultes en présence de réserve importante de nourriture. Il n'y a jamais de cadavre d'abeille à l'intérieur de la colonie ou à proximité à l'extérieur. Le fait que d'autres abeilles ou des parasites mettent très longtemps à venir s'installer dans les ruches vidées par le CCD laisse penser à la présence d'un produit chimique ou d'une toxine qui décourage ces insectes, selon Diana Cox-Foster. Enfin, a souligné cette entomologiste, les abeilles trouvées dans les colonies dévastées par ce mystérieux fléau, étaient toutes infectées avec une multitude de micro-organismes, dont un grand nombre est connu pour être responsables de maladies communément liées au stress chez ces insectes.

Les scientifiques qui se penchent sur le CCD avancent l'hypothèse de l'émergence d'un nouveau pathogène ou d'un produit chimique qui affaiblirait le système immunitaire des abeilles, a-t-elle dit. Ils soupçonnent surtout les insecticides agricoles comme les néonicotinoïdes très utilisées et dont la toxicité pour les abeilles est bien connue, a relevé l'entomologiste. La France a connu un cas de dépopulation brutal des abeilles dans les années 90 attribué à l'insecticide Gaucho qui a été interdit dans le pays. <http://fr.news.yahoo.com/06042007/202/disparition-massive-et-mysterieuse-des-abeilles-....>

'Les OGM tuent-ils les abeilles?'

Un article de Gunther Latsch, dans le journal allemand *Der Spiegel* du 22 mars 2007, signale quant à lui des disparitions massives et mystérieuses d'abeilles en Allemagne depuis quelques années. Si les pertes sont moins conséquentes qu'aux Etats-Unis, (25%) elles sont suffisamment alarmantes pour que le monde apicole cherche des réponses. « Dans des cas isolés une chute de 80% a été enregistrée » affirme Manfred Hederer, le président de l'Association des Apiculteurs Allemands. Il suppose qu' "une toxine particulière, un agent dont nous ne sommes pas familiers, tue les abeilles". (..)

Walter Haefeker (membre de l'Association des Apiculteurs européens), « émet l'hypothèse que "à côté d'autres facteurs", le fait que 40% des champs de maïs (aux USA) soit composé de plants génétiquement modifiés pour résister à un insecte pourrait jouer un rôle. Le chiffre est beaucoup plus bas en Allemagne, seulement 0,06% et confiné principalement dans les états de l'est de Mecklenburg- Pomeranie Ouest et Brandenburg. Haefeker a envoyé récemment à un chercheur du groupe de travail CDD des données d'une étude sur les abeilles qui, selon ce qu'il sent depuis longtemps, montre un lien possible entre le génie génétique et les maladies des abeilles. L'étude en question est un petit projet de recherche conduit à l'Université de Jena de 2001 à 2004. Les chercheurs ont examiné les effets du pollen d'un maïs génétiquement modifié "maïs Bt" sur les abeilles. (..)L'étude concluait qu'il n'y avait pas de preuve d'un "effet toxique du maïs Bt sur des populations d'abeilles en bonne santé". Mais quand, par hasard, les abeilles étaient infestées avec un parasite, quelque chose faisant froid dans le dos survenait. Selon l'étude de Jena, "un déclin plus fort et significatif du nombre d'abeilles" se produisait parmi les insectes nourris avec du Bt hautement concentré. Selon Hans-Hinrich Kaatz, professeur à l'Université de Halle en Allemagne de l'Est et directeur de l'étude, la toxine bactérielle dans le maïs génétiquement modifié peut avoir "altéré la surface de l'intestin des abeilles, affaiblissant suffisamment les abeilles pour permettre aux parasites d'entrer- ou peut-être ça s'est passé dans l'autre sens. Nous ne savons pas. (..)» <http://www.spiegel.de>

Son étude a par ailleurs fait apparaître que « le gène étranger utilisé pour modifier les graines de colza s'était transféré dans une bactérie vivant dans les intestins des abeilles. » http://www.grainvert.com/article.php3?id_article=467

Le transgéniculteur Claude Ménara assigné en référé le 5 avril par un couple d'apiculteurs et plusieurs associations pour avoir contaminé des ruches de ce dernier - est présenté comme une victime dans un article du Figaro du 6 avril 2007.

« *Ce producteur du Lot-et-Garonne est régulièrement attaqué par les anti-OGM.* » est le sous-titre qui précède l'article. Il serait donc, le pauvre homme, « *las des attaques de Greenpeace et des faucheurs volontaires* ». Bien que ces associations ne soient pas celles qui ont demandé l'assignation en référé, il est bon de faire croire que ce sont elles et elles seules qui sont l'objet de son tourment. « *Tout ce tapage m'attriste. Pour le reste, je suis déterminé : on ne va pas se laisser imposer une vision moyenâgeuse de l'agriculture.* » L'agriculteur de Bouglon serait donc un homme « moderne » devant faire face à une horde sectaire et obscurantiste: « *Impossible de s'expliquer, lâche Claude Ménara. Ces gens sont dans une secte et ils n'en sortiront pas.* » Quand il s'agit de « s'expliquer », Ménara oublie de dire que par deux fois il lui a été proposé de mener une expérience contradictoire pour évaluer les risques que ces cultures font courir aux cultures ou ruches proches, mais que par deux fois il a refusé. « *Par trois fois son exploitation a été visée par des actions anti-OGM durant l'été 2006. Alors, il n'a pas de mots assez durs contre José Bové ou Greenpeace.* » Lorsque l'on refuse de discuter, effectivement on s'expose à des ennuis. Mais pour lui, discuter signifie imposer son point de vue qui se résume à n'avoir de compte à rendre à personne sur son activité. Le fait que cette activité nuise à autrui ne le conduit pas à s'interroger mais à se présenter comme victime de ceux qui n'entendent pas subir ces nuisances sans broncher: « *Moi, je commence à être blindé, mais pour ma famille, c'est dur à supporter.* » Et les familles de ceux qui voient leurs exploitations menacées par la contamination OGM issue de ses champs, comment se portent-elles? Ménara n'en a visiblement cure. Cette marche en avant est « *inéluctable* », selon lui. Pour autant, « *Claude Ménara refuse d'être catalogué comme un intégriste des OGM : « Si on me prouve que c'est dangereux je ferai autre chose.* ». Grossier mensonge: **les associations lui ont prouvé que son maïs est dangereux, puisqu'il a contaminé des ruches jusqu'à 1200m à plus de 30%, mais il n'a pas modifié sa position d'un iota. Non.** Ménara renchérit : son maïs GM « est le plus écologique » : « *Aujourd'hui, je n'utilise plus d'insecticides. Mes champs sont pleins de coccinelles, c'est un signe !* » et « *C'est une plante fabuleuse. L'écobilan est plus que positif... Elle fixe le gaz carbonique même la nuit.* » Fabuleux, le maïs l'est en culture associée avec des légumineuses qui le nourrissent en azote, dans de bonnes et longues rotations et dans des sols riches en matière organique. Mais en monoculture intensive, le maïs est une catastrophe: il épuise les sols qui doivent être gavés d'engrais solubles polluant les nappes phréatiques, consomme de formidables quantités d'eau en saison estivale sèche et nécessite plus et plus de pesticides et d'herbicides toxiques suite aux déséquilibres engendrés par la monoculture et l'absence de sarclage. Ses grains sont de moins en moins riches en protéines, en minéraux et en anti-oxydant. De plus le maïs n'a pas inventé la photosynthèse en l'absence de lumière, mais nous ignorons ce que Ménara fricote la nuit avec ses maïs... Visiblement, il ne connaît pas non plus le sens du mot « écobilan » qui signifie que l'on a pris en compte absolument tous les aspects et non seulement ceux qui peuvent servir à induire le journaliste profane en erreur. Quant à l'utilisation d'insecticides, tous les résultats montrent qu'au bout de quelques années ce prétendu « atout » des OGM ne fonctionne plus mais que les gènes codant des insecticides contenus dans les OGM eux sont largués dans la nature de façon irréversible et provoquent des ravages dans la microbiologie des sols.

L'auteur, Daniel Cadis, n'hésite cependant pas à présenter son héros martyr en homme de « science », « *Technicien en agronomie, fêru de biotechnologie* », un précurseur, avec un « *agenda de ministre* ». Quelqu'un d'important, en somme, et dont les raisonnements ne peuvent donc pas être mis en doute par des « *ayatollah des OGM* ». Agiter le spectre du terrorisme étranger, voilà les seuls arguments, le seul débat que peut soutenir cet homme, ...et son fidèle relais médiatique.

Procès de Marmande

Lors des nombreux procès liés aux OGM, il nous avait déjà été donné d'entendre des propos mensongers, choquants ou grotesques. Les propos entendus lors du procès de Claude Ménara à Marmande le 5 avril n'ont pas dérogé. Celui-ci était assigné en référé par un apiculteur, Mr Coudoin, et plusieurs associations (Confédération Paysanne, Civam bio 47, Bio d'Aquitaine, Fédération Nationale des Agriculteurs Biologiques des régions de France, Syndicat National d'Apiculture, Groupement de Défense Sanitaire Apicole 47), avec demande d'interdiction de semer du maïs OGM en 2007 suite au constat de contamination des ruches de l'apiculteur par le maïs génétiquement modifié que Ménara avait semé en 2006. Me Le Prat, l'avocat du transgéniculteur, n'a pas hésité à faire valoir des arguments très recherchés: « Mr Ménara était là « avant » Mr Coudoin. » dira t'elle. Et pour se faire mieux comprendre: « Un agriculteur bio qui vient s'installer près d'une autoroute ne va pas demander la fermeture de celle-ci au prétexte qu'il veut faire du bio. » Son client serait donc « victime » de harcèlement de la part de personnes qui auraient « recherché le préjudice » !! Mr Coudoin qui a disposé ses ruches à proximité des champs de Ménara pour mener une expérience contradictoire et établir la vérité sur la contamination OGM s'est donc rendu coupable, aux yeux de cette avocate, d'avoir recherché le préjudice. Les voies du droit sont décidément impénétrables! Devant un enjeu aussi lourd que la contamination des cultures conventionnelles et bio et des ruches par les OGM, la teneur de ce plaidoyer en faveur d'un homme clamant dès sa sortie du tribunal qu'il va « semer des OGM de toute façon », était consternante.

Après avoir demandé l'irrecevabilité de l'assignation en référé au prétexte que les associations plaignantes ne disposeraient pas dans leurs statuts d'article les autorisant à engager ce type de procédure—argument facilement débouté par Me Roux, avocat des plaignants, après avoir invoqué tout aussi inutilement la « pré-occupation », il ne restait pas grand chose à Me Le Prat pour défendre l'indéfendable. Elle a donc mis —laborieusement— l'accent sur la méthodologie de l'étude vérifiée par huissier et fournie à Mr Ménara par les associations et tenté de démontrer que celle-ci pose problème dans sa méthodologie: « Les analyses font état de deux lots contaminés et d'un lot non contaminé. Le laboratoire n'a pas utilisé les bonnes normes d'analyse. Les abeilles ne récoltent pas que du pollen de maïs. Or on ne connaît que la part de pollen de maïs OGM, mais aucun résultat ne permet de connaître la part de pollen OGM dans le pollen total. La conclusion de l'étude n'apporte donc pas la preuve d'un dommage. L'étiquetage est obligatoire au-delà de 0,9%, mais ici on ne sait pas quel est le taux d'OGM dans le pollen total. Les pièces versées au dossier ne contiennent d'ailleurs pas de « refus d'achat de ce pollen. Les demandeurs n'ont donc souffert aujourd'hui d'aucun préjudice. »

C'est à dire qu'elle a simplement nié le préjudice en s'appuyant sur le droit relatif à l'étiquetage, suggérant ainsi qu'un apiculteur bio—dont les cahiers des charges exigent 0% d'OGM— n'a pour l'instant aucune marge de recours devant la loi.

En dépit de l'indigence des arguments et la gravité de la situation, la juge a préféré botter en touche et a simplement annoncé à la fin du procès que le rendu aurait lieu le 24 Mai, c'est à dire après les semis et après les élections. Plus d'un mois et demi pour obtenir un référé, c'est évidemment un déni de justice!

Me Roux à la sortie a commenté ainsi ce procès: « Ce que l'on apprend avec ce jugement aujourd'hui, c'est que la justice clame que les faucheurs peuvent avoir recours aux procédures d'urgence, c'est à dire aux référés, plutôt que de faucher, mais lorsque l'on saisit en référé, on n'obtient pas d'ordonnance en référé répondant à l'urgence de la situation. »



A l'opposé de la folie transgénique, un paysan, au cœur du Mexique, nous apporte la preuve tangible que l'homme dispose de ressources extraordinaires pour nourrir la planète, sans recours aux pesticides ni au génie génétique. Mais ses tentatives de partager ses découvertes dérangent.

C'est dans un documentaire de 52 mn, réalisé par Yvo Perez Barrato, que l'on découvre l'étonnant parcours de Don José Carmen Garcia qui, depuis 1969 effectue des recherches dans ses champs et récolte des choux (filmés) de 45 kg, des pieds de maïs de 5 mètres de haut, des blettes d' 1,5 m ou bien 150 tonnes d'oignons à l'hectare, et autres merveilles du même genre. Il utilise quelques apports, à raison d' 1kg pour 1,5 ha de sa formule, mais l'essentiel de son secret ne réside pas là. Il a longuement étudié les codex aztèques et appris beaucoup sur les connaissances et les savoir-faire de ces derniers en matière de culture des plantes. Il a également bénéficié de la science d'un sage tibétain et d'un biologiste allemand pour créer ses fertilisants uniques, savoir cultiver sur des terres salées. Mais il aborde surtout les plantes dans un esprit radicalement différent : pour lui ce sont les plantes elles-mêmes qui peuvent nous apprendre comment les cultiver. Il communique avec elles. Il dit aussi « utiliser l'énergie temporelle d'une autre dimension ». Ce sont ses propres mots.

Don José Carmen a acquis une certaine notoriété au Mexique et les agriculteurs, comme les chimistes, les agronomes, les ingénieurs et les techniciens, le sollicitent de toute part pour apprendre de lui comment entrer en relation avec les plantes et produire des légumes à la fois volumineux et savoureux. Il reconnaît que tout le monde ne peut pas apprendre : les hommes n'ont pas tous des affinités avec les plantes, et les plantes avec les hommes. C'est pour lui une question de compatibilité, comme les rhésus sanguins entre les êtres humains. Les plantes elles-mêmes peuvent se grouper entre elles par affinité, en fonction de leurs énergies. Le maïs et le haricot rouge aiment à pousser ensemble, par exemple, parce qu'ils s'entraident. Mais d'autres peuvent se combattre, comme la mangue et l'avocat. Si l'énergie de la plante se heurte à celle de l'homme, elle peut se laisser mourir. Cette union et coopération avec les plantes requiert aussi un certain développement spirituel pour « entrer » dans cette relation. Ainsi, dit-il, « j'ai commencé par m'asseoir auprès des plantes, je me suis mis à les observer. Puis je leur ai demandé de m'aider. Les plantes, comme tout ce qui vit, ont une forme d'intelligence qui leur permet de communiquer avec nous, il suffit de les écouter. Parfois, pendant la nuit, je sens que mes plantes ont soif, alors je marche jusqu'à mon champ, et je les arrose jusqu'à ce qu'elles soient satisfaites. »

Il s'applique aussi à créer des variétés nouvelles—non-transgéniques- de légumes à partir de croisements, variétés dont le monde aura besoin dans les temps futurs.

En 1986, il a passé une convention de recherche avec l'Université autonome de Chapingo. L'ingénieur qui relate sa rencontre avec Don Carmen confie qu'il était, de part sa formation scientifique et rationnelle, très sceptique avant les premières expériences. Mais lorsqu'il a constaté que là où il ne pouvait produire que 800 kg de culture mixte haricots/maïs à l'ha, Don Carmen produisait 6 tonnes, il n'a plus douté. Son émotion est très perceptible lorsqu'il parle des découvertes bouleversantes qu'il a faites en compagnie du paysan: des découvertes allant bien au-delà des recherches sur la manière de produire plus. On sent que sa conception du monde et des choses a été profondément bouleversée et qu'il voue une grande admiration à cet homme qui l'a fait changer.

Il relate son expérience consistant, en suivant les recommandations de Don Carmen, à faire fabriquer une plaque dans un alliage incongru qu'ils ont ensuite enfouie dans le sol afin de capter les énergies telluriques du cosmos.

Une autre chose que Don José Carmen sait faire, c'est de planter des arbres de telle façon qu'il pleuve. En choisissant minutieusement les essences qui vont occuper chaque face, il les plante en respectant le tracé d'un polygone. Quand les arbres grandissent, ils attirent la pluie. Cette expérience a été menée alors que le recteur de l' Université approchait de la retraite. Lorsqu'il s'est retiré, le recteur qui lui a succédé a fait cesser les recherches et couper les arbres. Ce n'est certainement pas Don Carmen qui s'est trouvé alors amputé de quelque chose de précieux, mais la science, et donc l'humanité.

L'ingénieur résume modestement son travail avec Don Carmen en disant que l'on peut douter intellectuellement de tout, mais on ne peut que constater que « ça marche... ».

Un documentaire qui redonne confiance en l'immense potentiel de l'être humain. En ces temps troublés où beaucoup voudraient nous faire croire que les chemins empruntés par le scientisme sont les seuls chemins possibles, ce film constitue une véritable bouffée d'oxygène.

PEREZ BARRETO Yvo, [1998], "L'homme qui parle avec les plantes" Éditions Clair de Terre, Montréal, Québec, Canada. Livre: *L'homme qui parle avec les plantes* (avec cahier photos). Yvo Perez Barreto. Presses du Chatelet. 1998.

Toutes les choses sont reliées entre elles.

Vous devez apprendre à vos enfants que la terre sous leurs pieds n'est autre que la cendre de nos ancêtres. Ainsi, ils respecteront la terre.

Dites-leur aussi que la terre est riche de la vie de nos proches. Apprenez à vos enfants ce que nous avons appris de la terre, aux nôtres : que la terre est notre mère et que tout ce qui arrive à la terre nous arrive et arrive aux enfants de la terre. Si l'homme crache sur la terre, c'est qu'il crache sur lui-même.

Ceci, nous le savons : la terre n'appartient pas à l'homme, c'est l'homme qui appartient à la terre.

Ceci, nous le savons : toutes les choses sont reliées entre elles comme le sang est le lien entre les membres d'une même famille.

Toutes les choses sont reliées entre elles : tout ce qui arrive à la terre arrive aux enfants de la terre. L'homme n'a pas tissé la toile de la terre : il en est simplement le fil. Tout ce qu'il fait à la toile de la terre, c'est à lui qu'il le fait.

L'homme blanc lui-même, qui a un Dieu qui parle et marche avec lui comme un ami avec un ami, ne peut être exempté de cette destinée commune.

Chef indien Seattle - 1856

La Pologne avait réussi jusque-là l'exploit de maintenir le pays, par des lois, hors de danger de la contamination OGM. Mais l'offensive des lobbies des biotechnologies menace d'ouvrir une brèche dans cette résistance exemplaire. Récemment, en effet, le Premier Ministre polonais s'est fait l'avocat d'un nouvel Acte autorisant la création de zones OGM en Pologne, un acte qui sera discuté dans le courant de l'année au Parlement polonais. Dans le même temps, les lobbies ont organisé un imposant forum international des biotechnologies dans le bastion de la résistance aux OGM, la ville de Cracovie.

La Coalition Internationale pour la Protection de la Campagne Polonaise (ICPPC) a répondu à cette offensive en organisant un contre-forum, *'Les Gènes ne sont pas à vendre'* le 25 Avril, qui a réuni environ 120 personnes au Château Wawel. Voici ce que rapportent Julian Rose (président) et Jadwiga Lopata (vice-présidente): « Dr Pusztai, (un scientifique ayant subi les persécutions de Monsanto pour avoir osé publier une étude démontrant les dangers d'un OGM), Percy Schmeiser, (le fermier canadien ruiné par Monsanto), Michel Dupont (Confédération Paysanne), Pr Magdalena Jaworska et Dr Zbigniew, deux scientifiques polonais, ont martelé au cours de leur conférence le même message: 'il ne peut pas y avoir de coexistence entre les cultures traditionnelles ou bio et les cultures OGM; la contamination croisée est inévitable, et ce, quelle que soit la distance. Percy Schmeiser a fait savoir à une audience rivée à ses paroles qu'il n'y a plus du tout de maïs ou de colza au Canada qui ne soit contaminé par les OGM. Il est donc désormais impossible de cultiver du maïs ou du colza conventionnel ou bio au Canada. De plus, il a confirmé que Monsanto **l'informe maintenant qu'il n'est plus propriétaire de ses cultures!! La firme Monsanto, étant propriétaire des brevets, est donc propriétaire des cultures une fois qu'elles sont contaminées!! Pendant ce temps, en Europe, des gens s'acharnent à discuter pour savoir quelle distance constitue une 'zone de sécurité': 10 m? 50m? 100m? !!**

Le Dr Pusztai a brossé un tableau complet de la 'non-science' qui s'applique dans le domaine de la création d'organismes génétiquement modifiés. Il a particulièrement mis l'accent sur les méthodes très imprécises utilisées pour insérer des gènes étrangers et qui reposent au cœur de la perte de contrôle inhérente de l'organisme final.

Michel Dupont a rappelé à chacun que quand un 'processus de démocratie' échoue à protéger notre alimentation, notre environnement et notre santé, il est nécessaire d'intervenir et prendre le contrôle de notre avenir. Les 'faucheurs' français ont fait précisément cela et protégé la France d'une contamination OGM étendue cette dernière décennie. Ils continuent à lutter... Vive la France!

La participation inattendue du vice président du Ministère de l'Environnement, Andrzej Szewcowski a amené une vive discussion. Les participants n'ont pas été impressionnés par son intervention en faveur de l'Acte OGM récemment proposé. Il a tenté sans succès de présenter le gouvernement comme un 'honnête courtier' cherchant un compromis entre les directives de la CE, appelant à l'application de la coexistence et les souhaits du gouvernement polonais de garder la Pologne 'Sans

OGM'. Le vice président Andrzej Szewcowski-Lewandowski étaient visiblement en train de passer à côté des principaux développements de la conférence et son message dénotait singulièrement de la réalité.

Une pétition adressée au gouvernement polonais a été présentée au sénateur Henryk Gorski, demandant que le nouvel 'Acte OGM' ne soit pas ratifié. Jusqu'à présent, la pétition a recueilli les signatures de 1500 organisations et individus soutenant cette demande et d'autres sont à venir dans les jours prochains. Pour la signer, voir:

http://icppc.pl/pl/gmo/open_letter.php

La conférence s'est achevée sur la forte détermination et le soutien des participants, en vue de lutter pour garder la Pologne Sans OGM et soutenir l'appel d'ICPPC pour un large Moratoire Européen sur tous les OGM. La détermination à résister partout aux affaiblissements des interdictions d'OGM a été également exprimée.

Un Frère de l'Abbaye Bénédictine de Tyniec assistait à la conférence. Frère Jan a été vu, longtemps après la fin de la conférence, attablé et écrivant soigneusement une lettre au Ministre de l'Agriculture, Mr Lepper.

Nous tenons à remercier Jean-Louis Gueydon de la Fondation pour une Terre Humaine pour nous avoir aidés à mettre en place cette conférence, ainsi que plusieurs producteurs/transformateurs bio qui ont gracieusement fourni les denrées et préparé un superbe assortiment de mets bio. Photos sur: http://icppc.pl/pl/gmo/eng_index.php?id=manifestation.»

Le but ultime de l'agriculture n'est pas la culture des récoltes, mais la culture et la perfection des êtres humains.
Masanobu Fukuoka

Du maïs OGM illégal trouvé par Greenpeace dans une cargaison américaine débarquée aux Pays-Bas

Rotterdam, France — Le 30/04/07 - Greenpeace a découvert qu'un maïs génétiquement modifié non autorisé dans l'Union européenne était présent dans une cargaison américaine débarquée à Rotterdam le 10 avril dernier. L'association demande à la Commission de confisquer la cargaison et d'empêcher toute contamination supplémentaire. Selon les analyses, le maïs est contaminé à hauteur de **2,4%** par un maïs génétiquement modifié de la société américaine Pioneer, nommé "Herculex". **Ce maïs n'est pas autorisé dans l'UE.** Le bateau pourrait avoir débarqué auparavant une partie de sa cargaison illégale en Irlande. Greenpeace a aussitôt écrit à la Commission européenne pour l'alerter et exiger des mesures immédiates. Celle-ci indique ne pas avoir encore été informée par les autorités néerlandaises. L'un de ses porte-parole a déclaré à l'AFP : « Si cela était avéré, ce serait aux autorités néerlandaises de renvoyer ce maïs vers les Etats-Unis. »

« C'est déjà la quatrième fois en deux ans qu'un OGM non autorisé et donc illégal pénètre le marché européen. Les systèmes officiels de contrôle et de traçabilité sont de toute évidence incapables de détecter les variétés OGM illégales entrant en Europe » précise Arnaud Apoteker, de Greenpeace France. « Nous demandons à la Commission de suspendre immédiatement toutes les importations de produits américains présentant un risque de contamination avec des OGM non autorisés et illégaux. » L'Union Européenne avait déjà décidé à l'automne 2006 d'imposer des analyses systématiques sur le riz long grain américain afin d'éviter que des lots contaminés aux OGM ne pénètrent sur son territoire, comme cela s'était déjà produit l'été dernier dans 20 pays de l'Union... « Ce nouveau débarquement d'un OGM illégal montre bien qu'il est impossible de contrôler strictement la dissémination des OGM dans l'environnement. » conclut Arnaud Apoteker.

<http://www.greenpeace.org/france/news/>

Dans un communiqué de presse GM Free Cymru du 6 mars 2007, un 3ème incident de contamination du riz par une variété GM « Liberty Link » de Bayer est rapporté. « L'année dernière, l'industrie du riz US a été dévastée par la première découverte de la contamination des stocks de riz par la variété LL601 de Bayer Crop Science. Le temps que les autorités US annoncent la contamination, le 18 Août 2006, le riz contaminé était déjà dans la chaîne alimentaire mondiale; et un grand chaos s'ensuivit tandis que les programmes de tests étaient mis en place et que les résultats « positifs » affluaient d'un pays après l'autre. Le riz contaminé a du être retiré des rayons des supermarchés dans beaucoup de pays, et presque sans exceptions ces pays ont alors interdit les importations de riz long US. Le prix du riz US s'est alors effondré, et 13 plaintes ont été déposées par les riziculteurs pour obtenir compensation de Bayer. La contamination a été tracée jusqu'à une variété nommée Cheniere et décision a été prise par les riziculteurs de ne pas planter cette variété du tout en 2007 –2008 (2). Cela était déjà assez terrible. Mais hier (3) un second incident sérieux de contamination était rapporté dans les états du Sud des Etats-Unis, impliquant cette fois la variété la variété GM LL62 de Bayer. Les agriculteurs de l'Arkansas ont décidé qu'ils cultiveraient le riz Clearfield 131 en dépit du fait qu'il est contaminé avec le riz GM LL62. Mais, selon les derniers développements, l'APHIS a aujourd'hui ordonné aux agriculteurs de ne PAS planter de riz Clearfield 131, nulle part dans les états du Sud, en dépit de la certitude de pénurie majeure de semences de riz pour la saison 2007. Il apparaît maintenant une contamination étendue des stocks de semences de 2005 et 2006, ce qui signifie que celle-ci date d'au moins 2004. Cette mesure est dictée par plus de découvertes de contamination par le LL62 tandis que les programmes de tests sont appliqués. Il n'a pas encore été révélé combien de résultats positifs sont sortis des laboratoires, mais il est raisonnable de penser qu'il s'en trouve plus de cent. Les transformateurs et producteurs de farine (incluant Procter and Gamble) ont plaidé auprès de l'USDA, l'APHIS et les riziculteurs pour leur demander de ne pas utiliser Clearfield 131 de façon à conserver au moins une petite chance que la plupart du riz entrant dans la chaîne alimentaire au cours de cette année soit sans OGM (4).

Bizarrement, les laboratoires de tests ont maintenant identifié une TROISIEME contamination. Ils ont trouvé une contamination LL du Clearfield 131 qui n'a rien à voir avec LL06, LL62 ou LL601. Celles-ci sont les seules trois variétés de riz GM dérèglementées (c'est à dire autorisées) aux Etats Unis. Ceci signifie que la contamination remonte à une (ou plus) des lignées expérimentales ou discontinues abandonnées par Bayer probablement au moins depuis dix ans. BASF (promoteur de la variété non GM Clearfield 131) voit maintenant son propre business en danger, et la firme tente désespérément d'obtenir les procédés de fabrication génétique de toutes ces variétés GM LL (probablement très instables et non uniformes) (5) de façon à détruire les stocks contaminés.

Commentant cela pour GM Free Cymru, le Dr Brian John a dit: « Le pire est qu'il y a PLUSIEURS variétés GM contaminantes non identifiées en 2007 dans les stocks de semences, et qu'elles ont déjà croisé à partir du riz Clearfield 131 vers le riz sauvage. Même si un dommage environnemental majeur peut être empêché, c'est d'ors et déjà un désastre pour les riziculteurs des états du Sud et pour l'industrie biotech, à une échelle bien plus importante qu'il n'a d'abord été admis. Le génie est maintenant vraiment bien sorti de la bouteille. »

Contact: Dr Brian John Tel 01239-820470 - Pour vérification de ces informations, contact: Dave Bennett: dbennett@farmpress.com ou Bob Cummings: rcummings@usarice.com

NOTES

(1) <http://www.gmwatch.org/archive2.asp?arcid=7106> <http://www.usda.gov/wps/portal/usdahome?contentidonly=true&contentid=2006/08/0307.xml>

(2) <http://deltafarmpress.com/news/0761229-gm-rice/index.html>

(3) <http://www.gmwatch.org/archive2.asp?arcid=7592>

(4) <http://deltafarmpress.com/news/070305-clearfield-131/>

(5) http://www.earthtimes.org/articles/show/news_press_release_69916.shtml

http://www.gmfrecymru.org.uk/news/Press_Notice6March2007.htm

Selon un article de Florence Jacquemoud, paru dans la revue *Les Marchés*, un appel signé d'un collectif de producteurs gersoises, intitulé « Résistez! », exhorte « l'ensemble des producteurs du Gers et plus largement des Midi-Pyrénées à ne pas semer d'OGM ».

Cette initiative rassemble des acteurs de filières de qualité et des entreprises spécialisées dans le pop-corn, et s'oppose aux orientations des grandes coopératives régionales. En effet, la dissémination des OGM promue par quelques transgénéralistes et coopératives « **condamne tous les efforts entrepris, car elle détruira la vitalité économique agricole de notre département et de notre région, en faisant peser le doute qualitatif sur toutes les productions.** »

« Deux entreprises ont ainsi signé l'appel : Nataïs, leader européen du pop-corn, qui s'approvisionne auprès de 120 producteurs (3 000 ha) cultivant du maïs non-OGM, et pour lequel l'image d'un « Sud-Ouest OGM » pourrait être catastrophique auprès de sa clientèle française et étrangère (85 % de son CA se fait à l'export) ; Sweet Corn, spécialisée dans les épis de maïs doux (15 M en 2006) qu'elle exporte dans toute l'Europe et qui « redoute la contamination ». Mais le collectif regroupe également un responsable du magasin Biocoop d'Auch, deux conservateurs de foie gras à la ferme, une productrice de volailles bio, dont l'élevage est directement menacé par le projet de son voisin d'implanter 60 ha de maïs OGM (projet qu'il a confirmé par lettre recommandée). Le représentant de l'UFC Que Choisir du Gers, qui s'indigne du mépris des consommateurs, émet de grandes craintes pour l'avenir des labels rouges (comme les poulets fermiers du Gers) et le futur Palmipôle du Gers, pôle d'excellence rurale, bâti autour de l'activité foie gras.

Celui-ci porte notamment sur la structuration de la filière fermière et la mise en place d'une certification en IGP fermière Gers. « Si l'on compte tous les producteurs de maïs doux et à pop-corn, ceux qui font du foie gras et les agriculteurs bio, **c'est un très grand nombre d'exploitants qui est concerné par les risques de contamination liés aux OGM** », précise Gérald Cardeillac, membre du conseil d'administration du groupement bio du Gers. En effet, selon certains spécialistes (cités par exemple par Greenpeace), ce n'est pas la distance d'isolement de 50 m, préconisée par les récents décrets, qui protégera les cultures non-OGM d'une dissémination de pollen OGM dans l'environnement. »

PETITION MORATOIRE OGM:

60251 SIGNATURES (dont 405 élus), au 29 avril 2007:

Il faut continuer à faire signer!
www.moratoireogm.fr

LA COMMISSION EUROPEENNE (CE) A LA SOLDE DE L'INDUSTRIE BIOTECH

Dans un communiqué de presse du 11 avril 2007, les Amis de la Terre rapportent que dans son rapport d'évaluation du même jour sur la Stratégie Biotech de l'UE, la CE persévère dans son intention de promouvoir les cultures GM et demande une augmentation des soutiens financiers et politiques pour les applications biotechnologiques—incluant les cultures GM. Et ceci, alors que dans le même temps elle admet que le public européen ne veut pas d'OGM dans son alimentation et que ses propres recherches démontrent que l'utilisation des cultures GM est un échec économique.

La Stratégie Biotechnologie de l'UE a été adoptée en 2002 pour une période de huit ans, avec une évaluation cette année. Les propositions de la Commission sont envoyées aux Etats membres de l'UE pour un accord qui devra avoir lieu lors du Conseil de Compétitivité de l'UE en Juin. Le rapport d'évaluation est disponible (en anglais) sur: http://ec.europa.eu/biotechnology/docs/com_2007_175_en.pdf Les performances médiocres des cultures GM sont confirmées par l'Institut de Recherche de la Commission Européenne (IPTES) dans un papier intitulé "Contributions of modern biotechnology to European policy objectives" sur: <http://bio4eu.jrc.es/>

Une étude publiée le mois dernier par les Amis de la Terre-Europe (FoE) montre pourtant que l'agriculture respectueuse de l'environnement créera plus d'emplois et rendra l'Europe plus compétitive que si elle cultive des cultures GM. Intitulée, "The EU's Biotech Strategy: Mid-term review or mid-life crisis? A scoping study on how European agricultural biotechnology will fail the Lisbon objectives and on the socio-economic benefits of ecologically compatible farming", l'étude de Friends of the Earth Europe, March 2007, est disponible sur:

http://www.foeeurope.org/publications/2007/FoEE_biotech_MTR_midlifecrisis_March07.pdf

Parallèlement, la Stratégie Biotechnologie de l'UE, continue à pousser en avant les biocarburants (<http://www.gmwatch.org/archive2.asp?arcid=7749>)

L'OPPOSITION S'ACCENTUE

GRECE: Le gouvernement a interdit l'importation de 16 types de maïs GM, portant le total de types de maïs GM interdits à 47. La Grèce a pris cette décision à l'encontre de la décision de l'UE d'accepter le maïs. Le ministère a également bloqué l'importation de 88 tonnes du riz chinois contaminé par du riz GM. (<http://www.gmwatch.org/archive2.asp?arcid=7758>)

PHILIPPINES: La province de Negros Occidental aux Philippines a voté une loi interdisant l'entrée de plantes et animaux GM (<http://www.gmwatch.org/archive2.asp?arcid=7801>). Un millier de paysans philippins ont par ailleurs manifesté devant l'Institut de Recherche sur le Riz (IRRI) pour exprimer qu'ils ne veulent pas d'OGM (<http://www.gmwatch.org/archive2.asp?arcid=7732>). Dans le cadre de la Semaine d'Action pour le Riz, les paysans et les scientifiques ont célébré la culture du riz, trésor de l'Asie, autour d'un slogan fort: 'Non au génie génétique, oui à la réforme agraire'

CHYPRE: Le Président de la Chambre des Représentants à Chypre (le Parlement chypriote) a appelé à une interdiction totale de la nourriture GM (<http://www.gmwatch.org/archive2.asp?arcid=7800>)

USA: Le juge Charles Breyer, qui a déjà prononcé le jugement affirmant que le gouvernement a agit illégalement en approuvant l'alfalfa GM, a publié l'injonction préliminaire en Mars et donné la date du 27 avril pour considérer la possibilité de la rendre permanente. « Ce n'est pas la fonction du Tribunal que de mener une étude d'impact environnemental, c'est au gouvernement de le faire. » a dit Breyer durant l'audience. (<http://www.gmwatch.org/archive2.asp?arcid=7804>)

Offensive des semenciers - Le Conseil d'Etat saisi « pour excès de pouvoir »

Publié le 12/04/2007: « Les semenciers maïs, regroupés au sein de Seproma, ont décidé de saisir le Conseil d'Etat afin de **protester contre l'absence d'inscription de variété de maïs génétiquement modifié au catalogue national**, et cela alors que la réglementation relative aux essais et aux cultures OGM est en place. Le syndicat professionnel dénonce « l'absence de décision ministérielle » et en appelle donc au Conseil d'Etat. « Depuis 1999, aucune variété n'a été inscrite au catalogue français par le ministre. Pendant ce temps les variétés inscrites chez nos voisins espagnols ou allemands sont mises à la disposition des agriculteurs français, via le catalogue européen », explique Seproma dans un communiqué du 12 avril.

Le syndicat constate que 5000 hectares de maïs OGM ont pourtant été cultivés l'année dernière. Ils devraient être multipliés par dix en 2007. « Plus de 100 variétés de maïs génétiquement modifiés ont été proposées, au fil des ans, sans jamais faire l'objet d'un arrêté d'inscription », précise le syndicat des semenciers maïs. Et de dénoncer une situation discriminatoire pour les sociétés qui ont privilégié l'inscription de leur variété en France et pour le système national d'inscription : « Les obtenteurs qui font le choix d'inscrire leurs variétés en France sont très lourdement pénalisés par cette carence du ministère. » Face à ce « blocage », KWS, Limagrain, Maisadour Semences, Monsanto, Pioneer, RAGT déposent un recours « pour excès de pouvoir » auprès du Conseil d'Etat.

Source : Millefeuille Presse / TV Agri - Elise Moreau

DEMOCRATIE BAFOUEE:

Pas de référendum local dans le Gers

« Le Gouvernement ferme les portes du débat démocratique et ouvre les vannes de la prolifération des OGM en France. Après les maires, dont les arrêtés sont cassés les uns après les autres, après les parlementaires que le Gouvernement a privé d'un débat public sur la transposition d'une directive européenne, ce sont désormais les citoyens qui voient s'évanouir l'une des dernières chances de pouvoir s'exprimer démocratiquement sur la présence d'essais OGM en plein champ.

Mardi 3 avril 2007, dans le jugement en appel de la Cour Administrative de Bordeaux portant sur la décision du Conseil Général du Gers d'organiser le premier référendum départemental sur les essais OGM en plein champ, les conclusions du Commissaire du Gouvernement ne laissent aucun espoir aux 16312 pétitionnaires (12.5% du corps électoral gersois) qui avaient soutenu cette initiative citoyenne.

En menant une véritable guérilla juridique contre une collectivité locale coupable d'avoir cru que « décentraliser » rimait encore avec « liberté », en réclamant l'interdiction du référendum gersois, le Gouvernement a choisi de mettre un terme à un débat dont notre Pays ne pourra s'exonérer, sauf à bafouer les principes mêmes de la Charte de l'environnement inscrits dans notre Constitution, et en particulier le « principe de précaution ».

Privés de débat au Parlement, privés de référendum citoyen, nos compatriotes auront, le 22 avril prochain, l'occasion de s'opposer dans les urnes à la prolifération anarchique et irresponsable des cultures OGM en plein champ dans tout notre pays, prolifération soutenue par le Gouvernement et Nicolas Sarkozy. »

Philippe MARTIN
Député
Président du Conseil Général du Gers

« *L'individu croit qu'il peut tout faire avec la terre, l'air, la nature, le monde lui apparaissant comme un 'utilisable'*. » Miguel Benasayag, *Le Mythe de l'Individu*, 2003).

Le mythe de l'individu provisoirement porté au pinacle

Ce qui vient de triompher est clairement l'adhésion à une définition de l'homme limitée à la perception qu'il en a : celle d'une entité indépendante, séparée, « l'individu » évoluant dans une bulle, hors de laquelle se trouve « le monde » dont il peut user et abuser à loisir, indifférent aux conséquences de cette utilisation tant qu'elles ne viennent pas directement affecter la cohérence, et la jouissance de cette illusion. Depuis cette bulle, la diversité et la complexité sont envisagées seulement en fonction de ce qui entretient ou menace la pérennité de l'illusion : tout ce qui la menace doit être écarté, voire détruit. Mais rien de cela ne doit transparaître à « l'extérieur » de façon à maintenir une cohésion apparente de l'organisme social dont chaque individu a besoin pour fonctionner dans le monde. Tout naturellement, c'est donc un Dr Jekyll, plus habile que les autres à dissimuler son Mr Hyde, qui a su cristalliser les désirs inavouables comme les peurs. Il a promis à tous de les soulager des maux engendrés par leur adhésion inconditionnelle au mythe de l'individu : quoi de plus attrayant que la perspective d'accéder au changement sans avoir à changer soi-même, mais en faisant changer « les autres »? **Quoi de plus attrayant que de n'avoir pas à distinguer entre le sort qu'on imagine réserver à ses enfants et le sort réel qu'on leur fabrique?** Car, au moins sur ce point Dr Jekyll n'a pas eu besoin de mentir—il a clairement affiché son refus du moratoire OGM—sachant qu'il ne risquait rien: son électorat ne s'intéresse pas à ces questions. Les OGM, le réel, n'ont aucune place dans le palais des cauchemars et des convoitises de l'individu. La bonne vieille logique réifiante permet de justifier leur existence et leur utilisation dans un universel abstrait, univers dans lequel « la science » s'occupe de résoudre tous les problèmes.

La conception préalable de la société et de l'histoire—qui découle inévitablement de l'adhésion au mythe-, assénée par les politiciens et les médias, a donc provisoirement triomphé des tentatives d'approcher la complexité de façon humble et ouverte. Ce qui tient lieu de science, des intérêts dotés de services performants de Relation Publique, donne à croire au public que « tout est sous contrôle ».

Quelle réalité?

La « réalité » évoquée dans la campagne électorale s'est résumée au chômage, à la sauvegarde des emplois, au pouvoir d'achat, aux retraites, etc..., qui précisément permettent de faire abstraction de tout ce qui est le réel même de la vie de chacun, et même de la vie tout court. Tous les candidats se sont ingénies à renforcer l'illusion selon laquelle nos expériences quotidiennes, notre vécu, renvoie de façon non-médiate au réel. En confondant l'expérience de la réalité perçue à travers le prisme de l'individu avec la réalité elle-même, c'est tout le processus d'interprétation et de représentation de la réalité qui est ainsi gommé, escamoté : une relation immédiate semble exister entre la réalité et la perception que nous en avons. Ainsi est effacé tout ce qui constitue la médiation : le langage, nos croyances de base, l'identification à l'entité séparée nommée « Je ». La complexité du réel réduite à sa représentation autorise les propositions de recettes les plus absurdes par les candidats, autorise la personnalisation du pouvoir, chacun prétendant être à même de résoudre tous les problèmes. Du même coup sont gommés tous les processus sociétaux qui conduisent à la situation de chômage, de précarité, etc... Chaque cruauté de ces processus devient alors un mal endémique « naturel » qu'un homme providentiel promet de combattre. Tandis qu'a lieu ce grand cirque médiatique, les OGM dans les

champs continuent de se disséminer. Loin des projecteurs, la réalité de la contamination n'entrent pas dans le « film » que se projettent les individus sur l'écran de leur mental, et qui leur est projeté en permanence sur les écrans de TV.

On n'a donc pas entendu parler des OGM dans la campagne sauf quand, sous la pression, les candidats ont du se prononcer sur le moratoire. Le chômage est apparu comme réel, les OGM sont demeurés virtuels. On objectera sans doute que le chômage est bien 'réel' pour nombre de gens. Certes. Mais de quelle réalité est-il question? De celle qu'un système, entretenu par des êtres humains, s'ingénie à fabriquer—et qui peut donc être changée, ou bien de celle que nous ne pourrions jamais modifier? Depuis la nuit des temps les semences croissent et multiplient dans les champs et les OGM n'échappent pas à la loi de la nature. Ils contaminent de façon irréversible nos semences traditionnelles, avec des conséquences désastreuses et de nombreuses imprévues en réserve. Ils menacent notre existence même à long terme. Et pourtant, la lutte contre le chômage ou la précarité mobilise tandis que la menace réelle la plus grave est ignorée.

Les politiques se targuent de s'occuper des « réalités » et laissent aux écologistes le soin de 'jouer à la politique' avec des sujets qu'ils considèrent comme mineurs. Depuis peu, on leur a dit que ces sujets mineurs sont très « sérieux ». Ils ont donc tous signé le Pacte Ecologique qui leur était opportunément tendu—pour montrer que le message est passé. Puis ils sont retournés s'occuper des « réalités ». En 2007, il est donc encore possible, malgré les alarmes répétées, de faire comme si nous vivions dans un monde hors-sol, détaché des contingences naturelles, et de drainer toute l'attention sur un simulacre d'appropriation du réel et de sa complexité. Cette perte du lien avec la nature est en train de déliter à une vitesse effarante l'exigence de vigilance, d'attention au monde, et de nécessité d'apprendre à être humains ensemble. Car la question des cultures OGM de plein champ n'est pas « un simple problème de semences », mais essentiellement celle de savoir quel rapport nous entretenons avec la nature, avec les autres êtres vivants et entre nous, les humains.

Un individualisme modéré s'est donc opposé à un individualisme forcené et ce dernier a bien sûr triomphé car, au royaume de l'individu triomphe toujours le représentant le plus carnassier, le plus hâbleur, celui qui rassure le plus tous les individus sur sa capacité à les protéger du risque de découvrir qu'ils ne sont pas ce qu'ils croient être, que le réel n'est pas ce qu'ils se racontent à son sujet.

Ce qui aurait pu faire obstacle à ce triomphe, c'est l'exaltation de valeurs autres que celles qui découlent du mythe de l'individu. Mais parce qu'il n'est pas crédible de promouvoir ces autres valeurs tout en participant à un système de représentation politique fondé sur leur négation, la scène politique actuelle ne peut pas être le lieu du retournement. Bousculer les références à un universel abstrait, relever les enjeux vitaux qui procèdent de l'universel concret, est ce qui s'opère à la périphérie, loin des médias, loin des projecteurs, dans les réseaux informels de la société civile. Dans des endroits où le « Connais toi, toi-même » prend tout son sens, où l'attention à la vie se développe et le respect de ses besoins réels se cultive.

Le retournement aura lieu

Une des questions centrales permettant d'amorcer ce retournement est sans doute la question des limites que notre société entend assigner à sa production. Produire quoi, à partir de quoi, en quelle quantité, et à quelles fins, sont des questions qui permettent de définir quelle société nous voulons. Toute production qui porte atteinte à la pérennité (*Suite p 9*)

des ressources naturelles ou qui introduit trop d'hétérogénéité dans le tissu social, de division, d'aliénation, doit être remise en question. Les OGM font partie de ces productions, non seulement non indispensables mais littéralement toxiques pour l'organisme social. Les adeptes du modèle libéral clairement refusent d'assigner quelque limite que ce soit, permettent au pouvoir économique d'échapper à la contrainte du social et de l'écologique, et utilisent les désordres engendrés pour renforcer le pouvoir coercitif de l'économique sur la société. Ils créent ainsi des situations socialement et écologiquement explosives, dont ils s'imaginent pouvoir s'abstraire en maintenant des pouvoirs plus et plus répressifs et policiers. Le réel se chargera d'apporter son démenti à leurs illusions.

Pour nous la question est de savoir comment déconstruire les abstractions qui tiennent lieu de « réalité » au sein des institutions. Comment, par exemple, montrer qu'entre la coexistence des cultures GM et non-GM telle qu'elle est imaginée et proposée par les technocrates, et la réalité des champs, il y a tout ce que l'individu croit savoir sur lui-même et sur le monde qui l'entoure, tout ce à quoi il s'identifie (une entité séparée) ou ne s'identifie pas (l'interdépendance du vivant). Comment contourner nous-mêmes ces pseudo savoirs devenus certitudes, nous libérer du mythe, afin d'incarner l'attention au réel indispensable pour aborder ce XXI^e siècle.

Des voies sont en cours d'exploration et sur ce chemin, nous les humains, ne sommes pas seuls: c'est la voie de tous les êtres vivants qui, eux aussi, se battent pour survivre dans un environnement mutilé par l'homme. Plus nous re-nouerons de liens avec ce monde vivant, plus nous avons de chances de permettre un basculement vers une évolution consciente de l'humanité. Renouer des liens avec tous les êtres vivants n'est pas quelque chose pour lequel nous disposons de savoir-faire hérités facilement accessibles. Dans notre civilisation occidentale, ces savoir-faire ont été largement perdus et, s'il en subsiste quelques traces, ils ne sont néanmoins pas largement vulgarisés. Nos amis du Sud, quant à eux, disposent encore de quelques ressources accessibles. Ce sont donc eux qui peuvent nous aider à retrouver les nôtres.

La suprême récompense du travail n'est pas ce qu'il nous permet de gagner, mais ce qu'il nous permet de devenir.

John Ruskin

ET SI L'HUMAIN ETAIT EN JEU?

Le jeudi 3 mai 2007, un article du site du journal Politis, <http://www.politis.fr>, donnait voix à douze représentants d'associations qui « disent non à Sarkozy ». Parmi eux, Nathalie Ferré, présidente du Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (GISTI), constate qu'avec lui, « on franchit un seuil », il « **fait comme s'il existait plusieurs espèces humaines** » avec son projet 'd'immigration choisie' qui **remet en cause explicitement le « principe moral et juridique de l'égalité des êtres humains**. Les étrangers « n'auraient d'autres droits que ceux que nous décidons de leur reconnaître **dans la mesure de leur utilité**. » Emmanuelle Perreux, présidente du Syndicat de la Magistrature, dénonce: « Nous sommes nombreux à nous inquiéter des risques que l'élection de Nicolas Sarkozy ferait peser sur l'État de droit. En effet, depuis 2002, la concentration de tous les pouvoirs institutionnels entre les mains de l'UMP **a accentué la dépendance de l'autorité judiciaire vis-à-vis du pouvoir exécutif**. Or, nous défendons une réforme de la Justice pour que celle-ci soit enfin indépendante et égale pour tous. Mais, en cinq ans, la majorité **a multiplié les lois répressives et a utilisé la peur pour faire admettre à l'opinion publique des atteintes graves aux libertés**. Alors que les catégories les plus fragiles de la population ont été érigées en boucs émissaires qu'il convient

de surveiller et punir, **aucune des lois du gouvernement n'a, en revanche, concerné la délinquance économique et financière**. Nicolas Sarkozy a incarné cette politique. Au mépris des faits, **il a violé à plusieurs reprises le principe de la séparation des pouvoirs** en multipliant les attaques brutales contre des juges prétendument "démissionnaires face à la délinquance" ou "irresponsables". Celui qui prétend maintenant devenir le premier magistrat de France **a considéré la Justice comme un rouage de sa politique sécuritaire. Faisant fi des principes constitutionnels, il a oublié que la mission des juges n'est pas de répondre aux injonctions du pouvoir politique, mais d'appliquer la loi en garantissant les libertés individuelles**. » Marie-Paule Maugis, secrétaire générale de Ban public, une association pour la communication sur les prisons et l'incarcération en Europe, fait le bilan: « L'augmentation constante des incarcérations et une politique d'application des peines trop limitée sont contre-productives du point de vue de la réintégration des personnes, et donc de la sécurité de tous. » Pierre Cordelier, membre fondateur du Réseau éducation sans frontières (RESF), déclare enfin: « **Les lois Sarkozy de juillet 2003 sur l'entrée, le séjour et la nationalité des étrangers, et de juillet 2006, sur l'immigration et l'intégration sont liberticides et inhumaines**. Elles bafouent la Déclaration de Genève de 1924, qui stipule que l'Humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur « en dehors de toute considération de race, de nationalité et de croyance ». Ce sont d'infâmes lois de circonstance. »

Ce qui frappe à la lecture des propos de ces acteurs associatifs engagés sur des terrains très variés, **c'est la dénonciation de la restriction des libertés et de l'inhumanité caractérisée**. Or, ceci survient, alors qu'au même moment la convergence des différentes technologies de pointe permet aux japonais, par exemple, de présenter (récemment) un robot androïde en tous points semblables au professeur qui l'a conçu, doté d'une peau, de cheveux qui poussent, capable de cligner des yeux et de parler, certes maladroitement, ...mais on s'en approche. C'est-à-dire à une époque où l'homme a, plus que jamais, besoin de sa liberté de penser et d'explorer de nouveaux paradigmes pour pouvoir redéfinir ce que son humanité signifie face à l'apparition du post-humain. Telles qu'elles sont orientées, les nanotechnologies, liées aux biotechnologies et à l'intelligence artificielle, sont en train de nous guider insidieusement vers l'idée que l'être humain physique, tel que nous le connaissons depuis l'aube des temps, est un archaïsme à dépasser. Comme le dit le philosophe Dany-Robert Dufour, « *c'est le marché qui entretient le développement sans fin des techno-sciences, lesquelles, non régulées, entraînent tout droit vers la sortie hors de l'humanité. Ce lien est pourtant clair: puisque le marché implique la fin de toute forme d'inhibition symbolique (c'est-à-dire la fin de la référence à toute valeur transcendante ou morale au profit de la seule valeur marchande), rien, si l'on reste dans cette logique, ne pourra empêcher que l'homme s'affranchisse de toute idée prétendant le maintenir à sa place et qu'il sorte de sa condition ancestrale sitôt qu'il en aura les moyens. Ce n'est donc pas la science seule, comme on le dit souvent, mais la science plus l'effet délétère du marché sur les valeurs transcendantales qui seraient en mesure de permettre la réalisation de ce programme. Il faut donc se poser cette question: existe-t-il, dans nos démocraties postmodernes « où l'on peut tout dire », une instance politique pour décider si nous voulons ou non de cette mutation ?* » Cette question devrait nous habiter dans nos démarches si nous ne voulons pas rater la marche d'entrée dans le XXI^e siècle et laisser les tenants du « tout marché » rogner nos libertés au point de décider de cette mutation à notre place.

Le durcissement qui caractérise le pouvoir qui s'annonce semble compromettre cette liberté. Mais ce n'est que la dernière étape de la mue: la larve se nourrit de la chrysalide qui, à mesure qu'elle réduit, se durcit. Lorsque le papillon est prêt, il ne reste qu'une mince couche très dure mais qu'il n'a aucune peine à déchirer avant l'envol. On n'a jamais vu un papillon s'affoler parce que sa chrysalide se durcit!

Des collectifs de lutte contre les cultures OGM de plein champ (CAO) ont, en lien avec l'association Alerte OGM et la Confédération Paysanne, participé à **une action nationale d'interpellation des services décentralisés de l'Etat en charge de l'application des décrets sur les cultures OGM**. Après analyse scrupuleuse par Alerte OGM des décrets parus récemment, il a en effet été impossible de retrouver les mesures - pourtant minimales au regard de la législation européenne et largement insuffisantes pour éviter les contaminations - annoncées dans le communiqué de presse du ministère de l'agriculture, notamment sur les distances à respecter entre parcelles OGM et non OGM, sur l'identification transparente et publique des parcelles OGM et encore moins sur le suivi des contaminations des champs non GM.

Cette interpellation visait donc à connaître l'interprétation de ce **décalage** par ces services et comment les agriculteurs biologiques ou les apiculteurs pourront être protégés d'éventuelles pollutions alors qu'ils n'auront comme information que le nombre et la surface des parcelles OGM dans le canton, à une date toujours inconnues et de toute façon après les semis. Elle visait également à obtenir des réponses aux questions suivantes:

- combien de notifications de semis OGM ont été déposées à ce jour sur le territoire du département/de la région?
- de quelle manière le plan de surveillance des OGM, établi avant leur mise sur le marché, sera contrôlé par vos services ?
- comment contrôlerez-vous que les agriculteurs respectent leurs obligations de déclaration et les recommandations du Ministre concernant l'information des voisins et les distances d'isolement ?
- comment sera effectué le suivi permettant d'évaluer l'efficacité des distances d'isolement qui doit être pris en charges par vos services selon le communiqué de presse ?
- comment vous assurerez vous que les OGM semés respectent la législation et par exemple que les événements transgéniques cultivés sont autorisés ?
- quelle garantie pouvez vous apporter à nos agriculteurs biologiques, nos apiculteurs et nos paysans qui ne veulent pas d'OGM afin qu'ils ne soient pas contaminés et leurs productions déclassées ?
- quel cadre réglementaire sera utilisé pour protéger nos végétaux et permettra une indemnisation des contaminations observées dans tous les pays ayant adopté ces cultures et notamment en Espagne ou plus aucun maïs biologique ne peut être cultivé?
- de quelle manière allez vous rendre compte au public de ces mesures et garanties? Et autres questions.

Le 28 mars dernier, Mr Jacques Dumez, chef du SRPV, DRAF Rhône Alpes, indiquait « Je ne dispose pas de document de synthèse public sur le contenu des actions de contrôle du respect des cahiers des charges de ces essais [JOGM]. Mon service va en rédiger un, que je vous transmettrai après validation de la DGAL ».

A Montpellier, selon la Confédération Paysanne du Gard, « Globalement, les réponses du chef de service SRPV ont été évasives et peu satisfaisantes (= "on suit le Ministère") et le seront sans doute plus encore dans le courrier de réponse "officiel" qui devrait être envoyé (= "vous risquez d'être déçus") mais les choses sont au moins claires sur ce **non-positionnement, l'impossibilité du service d'assurer une protection effective des végétaux non-OGM** et sur la **mise en culture de maïs OGM dans la région en 2006** (et donc, quasi assurément, en 2007). » Le Midi Libre a fait paraître un encart sur la rencontre qui a aussi été suivie par L'Hérault du Jour et le Paysan du Midi. Un dossier de presse (au contenu proche du dossier SRPV) leur a été remis. »

A Perpignan, une délégation de six personnes, comprenant des membres du Collectif Anti-OGM 66, de la Confédération Paysanne et de Greenpeace - dont trois apiculteurs- a été reçue brièvement par Mr Pascal Augié, directeur, et plus longuement

Montpellier, France — Rencontre du CAO 34 (Collectif Anti-Ogm Hérault) avec le directeur du SRPV (Service Régional de la Protection des Végétaux), Mr Larguier.

Informations données par le directeur du SRPV à la délégation du CAO 34 (représenté par la Confédération Paysanne, les Faucheurs Volontaires et Greenpeace Montpellier) :

1) Une seule obligation dans les récents décrets relatifs aux OGM commerciaux : la déclaration de ce type de culture.

Cette déclaration se fait à la Direction Départementale de l'Agriculture qui transmet au SRPV. **La non-déclaration est une infraction mais aucune peine n'est prévue.**

2) Les surfaces d'OGM commerciaux par cantons seront publiées sur un site du gouvernement.

3) Pour l'année 2006, la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) a transmis aux SRPV les surfaces d'OGM commerciaux par départements: **du maïs OGM a été cultivé dans l'Aude, le Gard et l'Hérault en 2006!!**.

4) Les **distances** entre cultures OGM et non-OGM ainsi que l'information donnée au voisinage **ne sont que des suggestions** données par un communiqué de presse. Elles ne figurent pas dans les décrets.

5) Le SRPV du Languedoc-Roussillon comprend 28 personnes, tous services confondus. Il est chargé de surveiller l'utilisation des produits phyto-sanitaires, l'utilisation des pesticides et les essais-OGM. **Une directive à venir doit lui préciser son rôle** supplémentaire dans la surveillance des cultures d'OGM commerciaux. La tendance n'est pas à l'augmentation du nombre de fonctionnaires.

Conclusion du directeur du SRPV : **"rien de contraignant" dans les décrets.**

Conclusion du CAO 34 : rien pour empêcher la contamination, tout pour rassurer les transgéniculteurs.

<http://www.greenpeace.org/france/groupes-locaux/montpellier/actualites/montpellier-19-avril-2007>

par Mr Chevallier, responsable du secteur économique. La lecture de l'ensemble des questions a fait dire à Mr Chevallier que **l'ensemble des points lui paraissent à première vue relever davantage des missions du SRPV, et que la DDAF s'engage à voir ensemble avec ce service comment s'articulent les missions respectives de la DDAF et du SRPV**. Il a affirmé prendre **conscience du flou juridique et des carences de définition des missions incombant aux services décentralisés de l'Etat sur cette problématique de coexistence des cultures GM et non GM**. Une réponse sera fournie prochainement par la DDAF.

Le responsable de l'antenne locale de Perpignan du SRPV a quant à lui déclaré laconiquement et sans souhaiter discuter qu'il « n'a pas de dossier OGM. » et que « cela n'est pas dans ses attributions mais dépend du SRPV de Montpellier ». Ses attributions comportent exclusivement, a-t-il affirmé, le contrôle des entrées de semences à la frontière espagnole effectué par des prélèvements ponctuels ou sur demande spécifique de Montpellier, et le contrôle des pépinières (y compris celles de l'Aude).

A Bordeaux, une délégation a rencontré Fabien Bova pour la DRAF et Hervé Simon, chef du SRPV Aquitaine le 4 mai 2007. L'obligation légale de déclaration de leurs cultures OGM par les transgéniculteurs est spécifiée de trois façons différentes: directement par une annexe supplémentaire à la déclaration PAC transmise à la DDA, soit directement au SRPV, soit par une déclaration collective (PACogm3) des collecteurs ou des négociants. Le service PAC de la DDA33, consulté par la DRAF en cours de réunion pense que la plupart des déclarations seront collectives. Sur le caractère obligatoire, **le défaut de déclaration serait puni de 30 000€ d'amende et 6 mois** (Suite, p 9)

d'emprisonnement, le SRPV étant habilité à dresser des PV. Les déclarations doivent être transmises le 15/05 au plus tard mais certains retard de semis pourront être justifiés et les déclarations devront de fait être reçues avant le 31/05. Les données seront agrégées par les DRAF au niveau cantonal. Il semblerait que les contraintes liées au cahier des charges privés et le renvoi des responsabilités au niveau des agriculteurs aurait fait reculer les surfaces réellement emblavées par rapport aux intentions.

Sur les problèmes de déclasserement des lots contaminés, le problème du miel, du pollen et du maïs doux qui contiennent des OGM non autorisé en alimentation humaine, les fonctionnaires semblaient ignorer les problèmes et ont dit être demandeurs d'informations sur les problèmes spécifique de la bio : certification, mise en attente pour les taux entre 0.1 et 0.9 %, l'obligation de montrer que les mesures nécessaires ont été prises (analyses des semences pour le moins), l'impossibilité de réutiliser des populations contaminées comme semence. Leur position est qu'il n'y a pas de règlement sur le seuil de contamination de la bio et que la règle du 0.9% s'applique. Aucune information n'a pu être fournie sur les problèmes de contaminations et d'indemnisations, si ce n'est la **confirmation que c'est l'agriculteur le responsable.** Cette position est totalement erronée : d'une part aucune mesure d'indemnisation automatique n'existe, même en dessus de 0,9%. Dans l'état actuel du droit, l'agriculteur bio contaminé doit prouver l'origine exacte de la contamination, comme pour les pesticides. D'autre part, le seuil de 0,9 est un seuil ne concernant que l'obligation d'étiquetage et non un indicateur d'un quelconque droit à contaminer. Ce droit n'existe pas. Par contre, le droit à ne pas être contaminer existe bien et son seuil de déclenchement est aujourd'hui 0,01%, seul seuil qui permet selon la DGCCRF d'étiqueter "Sans OGM".

Il ressort donc pour l'instant des interpellations des services décentralisés de l'Etat qui ont eu lieu également à Pau et à Toulouse, que **ces services ne disposent que d'une directive concernant seulement la collecte des informations en vue de créer un registre national, qu'à l'heure des semis OGM 2007 ils n'avaient toujours pas reçu de nouvelle directive, que les suivis de biovigilance réalisés en 2006 ne concernaient que la faune et la flore sauvages et non les cultures, et qu'ils ne disposent de toute façon pas des moyens logistiques pour assurer le contrôle des cultures OGM de plein champ.**

Le gouvernement de Mr Villepin a donc non seulement **confisqué le débat parlementaire en recourant aux décrets, un acte profondément anti-démocratique permettant d'imposer les essais et cultures commerciales OGM de plein champ contre la volonté de 86% des français** mais il a, de surcroît et à l'évidence, **pris ces décisions dans une complète indifférence à l'égard des conséquences qui vont en découler. Rien n'a été mis en place pour assurer ne serait ce que le début d'un commencement de suivi de ces cultures. Ce gouvernement a donc agit de façon totalement irresponsable dans un domaine à haut risque.**

On ne peut être que surpris de l'absence de réactions des services décentralisés de l'Etat. De par leurs missions en effet, ils sont en principe les mieux à même de mesurer ces conséquences et disposent de moyens de manifester leur désapprobation. Si des missions sont confiées à leurs fonctionnaires, engagent leur responsabilité, et qu'ils ne disposent néanmoins pas de l'information et des moyens adéquats, pourquoi ne disent-ils rien? Existe-t-il au sein de ces services de subtiles pressions, chantages à l'emploi, permettant de maintenir les fonctionnaires dans un état de dépendance? Ou bien sommes nous en train d'assister au délitement définitif de la notion de « services » au profit de son acception strictement commerciale, c'est-à-dire quelque chose qui est fait pour être vendu et acheté?



Le Conseil de l'Environnement de l'UE a demandé aux Etats qu'une attention particulière soit portée aux systèmes agraires. Dans ce contexte il est donc nécessaire **d'apporter un maximum de preuves de l'impossible coexistence** entre cultures GM et non-GM dans le cadre des systèmes agraires français, coexistence qui met en péril l'ensemble des filières agricoles. **Prochainement des députés vont être élus dans le cadre des élections législatives: c'est donc eux qui doivent être interpellés en premier lieu.** Ils doivent sentir, grâce à une diffusion large de leurs réponses, que leur élection dépend de leur capacité à prendre en compte les intérêts des citoyens. Qu'attendons-nous d'eux?

- qu'ils reconnaissent les faits de contamination et la mise en danger de l'ensemble des filières agricoles,
- qu'ils réalisent à quel point la **filière apicole est particulièrement menacée** et les conséquences gravissimes sur la production agricole qu'entraînerait l'impossibilité pour les apiculteurs de disposer leurs ruches partout où la contamination a gagné, (le MON 810, par exemple, n'étant pas autorisé à l'alimentation humaine, ne peut donc pas se trouver dans le pollen ou le miel sans que celui-ci devienne impropre à la consommation); sans parler des conséquences non évaluées sur la santé des abeilles.
- qu'ils reconnaissent la mission impossible confiée aux services décentralisés de l'Etat à seule fin de faire croire qu'il existe une gestion rationnelle et possible de la coexistence et l'incapacité, de fait, de ces services d'assumer cette mission,
- qu'ils reconnaissent qu'en droit **il n'existe rien de tel qu'un droit à contaminer mais qu'il existe bien le droit de NE PAS être contaminé** et qu'ils doivent être **garants de ce droit**

- que cet engagement **se traduise par des actes** pour mettre fin aux risques de contamination en exigeant maintenant **l'arrachage des semis de MON 810 et un moratoire sur toutes les cultures OGM de plein champ, au niveau national et européen.**

Par ailleurs, les transgéniculteurs doivent avoir connaissance des risques qu'ils encourent. Même si la politique du gouvernement précédent leur a été très favorable, elle a brillé par son incompetence. Il en résulte qu'ils ne bénéficient que d'une impunité temporaire. Pour l'instant, l'obligation de déclaration de leurs cultures transgéniques les expose à 30 000 euros d'amende et 6 mois d'emprisonnement en cas d'infraction. **Ils doivent savoir que la vigilance citoyenne aura raison des francs-tireurs et que des tests seront effectués sur tout le territoire.** Ils doivent être informés que le droit à contaminer n'existe pas et que les procès aux Etats-Unis nous enseignent que **les firmes se défont toujours de leur responsabilité sur les transgéniculteurs.** En Allemagne, des apiculteurs viennent d'intenter un procès qu'ils gagneront en raison de la présence dans le pollen de MON 810 interdit dans l'alimentation humaine.

Ils doivent savoir qu'à moyen terme, **ils ne seront plus propriétaires de leurs cultures** (voir p.5) en vertu des droits de propriété intellectuelles et des brevets sur le vivant. Enfin que **les débouchés qu'ils convoitent se réduisent comme peau de chagrin** en raison de l'opposition massive et mondiale aux OGM qui conduit les distributeurs à lutter eux-mêmes contre la contamination de la chaîne alimentaire par des OGM autorisés ou non autorisés dans l'alimentation.

Les régions qui se sont engagés à demeurer « Sans OGM » seront sollicitées pour soutenir activement ces actions d'information et d'interpellation. Le temps presse, à nous de jouer!

Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles. Sénèque



Dr Serge ROQUES
Député de l'Aveyron
Maire de Villefranche de Rouergue

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paris, le 13 AVR. 2007

Monsieur,

Par lettre du 7 mars 2007, vous avez appelé mon attention sur la transposition par voie réglementaire de la directive européenne 2001-18 sur les OGM et demandez la mise en place d'un moratoire sur la culture des OGM.

Permettez-moi de saisir l'occasion de cette lettre pour rappeler les règles aujourd'hui applicables à la culture des OGM en France. Lorsqu'un agriculteur souhaite cultiver des OGM en plein champ, il doit en faire la demande au ministère de l'agriculture. Celui-ci :

- demande son avis à la Commission du génie biomoléculaire (CGB). Créée en 1992 lorsque Mme Ségolène Royal était ministre de l'environnement, cette commission est composée en majorité d'experts scientifiques indépendants. Les associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs y sont représentées ;

- charge les services régionaux de protection des végétaux du ministère d'une étude de faisabilité technique sur le terrain (par exemple étude de la proximité de parcelles de maïs conventionnel) ;

- informe le maire de la commune ;

- informe le public par l'intermédiaire de la mairie et recueille les observations sur le site : www.ogm.gouv.fr.

- demande l'avis du ministère de l'environnement.

Ce n'est que lorsqu'il est en possession de tous ces éléments d'appréciation que le ministère de l'agriculture peut décider d'accorder ou de refuser son autorisation pour la culture en plein champ.

En cas d'accord, les cultures OGM sont contrôlées par les 400 agents assermentés du ministère de l'agriculture chargés de la protection des végétaux. Chaque fois qu'une infraction aux conditions d'exploitation et d'implantation de ces cultures est constatée, ces agents sont habilités à dresser

Assemblée Nationale - Bureau 74 32 - 126 rue de l'Université 75 135 PARIS cedex 07 SP
Tél. 01 40 63 54 32 - Télécopie 01 40 63 77 28 - serge.roques@lcr.assemblee.fr

un procès-verbal et à en saisir le juge. Ils peuvent par ailleurs ordonner des mesures administratives telles que la destruction de la culture si elle ne respecte pas les conditions prescrites.

Le ministère peut également revenir sur une autorisation s'il estime, à partir d'informations nouvelles, que le produit cultivé présente un risque pour la santé ou l'environnement.

Ce dispositif s'applique sous le contrôle permanent du juge. S'agissant de l'appréciation des risques, je vous invite à vous reporter aux décisions rendues par le Conseil d'Etat le 9 février 2007 qui peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/> - rubrique « jurisprudence administrative ».

Par ailleurs, les décrets pris pour la transposition de la directive européenne 2001-18 et publiés au Journal Officiel du 20 mars, comportent des mesures supplémentaires dont :

- la création d'un registre national qui recensera le nombre, la surface et la localisation des parcelles semées en OGM dans chaque canton. Ce registre national sera à la disposition du public sur le site : www.ogm.gouv.fr ;

- l'obligation pour les agriculteurs OGM d'informer eux-mêmes les cultivateurs des parcelles voisines et de respecter une distance d'isolement entre cultures OGM et non OGM de 50 mètres (soit le double de la pratique actuelle). A l'occasion de leurs contrôles, les services de l'Etat doivent se prononcer sur l'efficacité des distances d'isolement entre cultures. Leur appréciation sera rendue publique.

Je tiens enfin à vous rappeler que le maïs « Mon 810 », seule variété de plante génétiquement modifiée cultivée actuellement en France à des fins commerciales, a été autorisé en 1998 par le Gouvernement socialiste de M. Lionel Jospin...

Tout ce qui touche à la protection de la santé et de l'environnement nécessite un suivi rigoureux. Il est donc important qu'au-delà des inévitables polémiques - surtout en cette période électorale ! - chacun connaisse exactement le contenu des réglementations et la nature des contrôles. L'objet de cette lettre est de préciser ces points, d'une manière purement factuelle. A partir de là, que chacun se forge son jugement en toute liberté !

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

et b. f. cordiale

Serge ROQUES

14 Rue Du Gabelle 12203 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE - Tél 05 65 45 04 65 - Télécopie 05 65 45 34 25 serge.roques@lcr.assemblee.fr

MENSONGES OU INCOMPETENCE? DANS LES DEUX CAS, DES DEPUTES QUI DESINFORMENT...!!

Ci-dessus, le courrier du député Roques (Aveyron) en réponse à une interpellation sur les cultures commerciales d'OGM adressée par un membre d'un collectif d'opposition aux cultures OGM de plein champ (dont nous avons effacé le nom et l'adresse). Ce courrier s'avère être un courrier type puisque d'autres députés UMP l'ont envoyé aussi. Il est truffé d'inexactitudes:

1. La procédure décrite par Roques au début de son courrier concerne les essais avec des OGM non autorisés par la CEE et non les cultures d'OGM.
 2. Pour cultiver un OGM autorisé, il n'y a aucune demande préalable requise, il suffit d'acheter les semences dans le commerce et de les planter. La seule information à faire (obligatoire depuis les décrets de 2007, avant facultative) est destinée à l'administration, mais comme il n'y a aucune sanction prévue si elle n'est pas faite...
 3. L'étude de "faisabilité technique" réalisée par la Protection des Végétaux pour les essais se contente de vérifier les préconisations de la CGB (aucune culture de maïs conventionnelle à moins de 200 ou 400 mètres), mais par exemple pas les ruches, ni les cultures bio au delà de cette distance, ni les risques d'inondations, de tempête, de présence d'animaux sauvages, de proximité de jardins familiaux, de personnes à risque (âgées, enfants, femmes enceintes) ...
 4. Aucun juge n'intervient, sauf s'il y a un recours devant le TA ou le Conseil d'Etat par une de nos associations ou une collectivité territoriale .
 5. La biovigilance réalisée par la PV au sujet des cultures (qui, de fait, ne fait rien du tout) ne concerne que la biodiversité sauvage (papillons, herbes sauvages...) et non les cultures et ruches conventionnelles ou bio.
 6. Le registre prévu dans les décrets n'indiquera que le total des surfaces par canton, sans obligation de date de publication.
 7. Les transgéniculteurs n'ont aucune obligation légale ni d'avertir leurs voisins, ni de respecter la moindre distance d'isolement. Seul le communiqué du ministère dit "les agriculteurs devront...", mais il ne renvoie à aucun décret ni aucune loi où cela serait inscrit : il n'a donc aucune autre valeur légale qu'un vœu pieux.
 8. Le MON 810 a été autorisé en France sous le gouvernement Jospin (Voynet Ministre de l'environnement et non Royal) en application d'une réglementation européenne (90/220) aujourd'hui abrogée et remplacée depuis 2001 par une autre réglementation (2001/18) dont l'application par la France devrait l'amener à annuler cette autorisation (clause de sauvegarde car le MON 810 n'a pas été évalué quant à ses effets à long terme et au cas par cas sur la santé et l'environnement)
- Il est grave qu'un député ne sache même pas lire les lois qu'il prétend voter et faire : plus c'est gros, plus ça passe ! Il est vrai qu'avec les 60 mois d'indemnités chômage après leur mandat récemment votés, les députés sont maintenant à l'abri!

EuropaBio - ou Association Européenne pour les Bioindustries est composé de 600 firmes, allant des plus grandes firmes des biotechnologies en Europe (incluant les bureaux européens des firmes US comme Monsanto) jusqu'aux fédérations biotech nationales représentant les petites et moyennes entreprises. Résumé d'un article de Lobby Watch, groupe de la société civile de surveillance des lobbies:

Les membres d'Europabio, basé à Bruxelles, sont toutes les multinationales européennes avec des intérêts certains dans les biotechnologies, telles que Bayer, Novartis, Monsanto Europe, Nestlé, Novo Nordisk, Rhône-Poulenc, and Unilever. Le directeur de l'Unité des Plantes Biotechnologiques d'Europabio (PBU) est Simon Barber et le directeur des Affaires publiques est Bernd Halling.

Un rapport de 1997 sur les méthodes de communication, écrit par un responsable des relations publiques d'Europabio, Burton Marsteller, disait: « Toutes les recherches confirment que la perception du profit comme motivation mine la crédibilité de l'industrie sur ces questions. » (Communications Programmes for EuropaBio, Burston Marsteller, January 1997). Le rapport encourageait EuropaBio à influencer les politiciens et les régulateurs de façon à ce qu'à leur tour ils influencent le public afin de gagner sa confiance vis à vis de l'innocuité des cultures GM.

La cible principale du lobbying d'Europabio est l'Union Européenne, où l'association peut modeler la législation de façon à ce qu'elle corresponde à l'intérêt de ses membres. A cette fin, elle procure un flot continu d'information sur les biotechnologies au Parlement Européen, à la Commission Européenne et au Conseil Européen des Ministres. A travers les membres de l'association, Europabio alimente aussi un dialogue constant avec les preneurs de décisions au niveau national.

Tout en se concentrant sur l'Europe, Europabio a cherché à utiliser le Tiers Monde à la fois comme moyen de promouvoir les cultures GM et comme moyen de saper l'opposition. En Janvier 2003, Bernd Halling a amené, au nom d'Europabio, dix représentants des pays en voie de développement pour délivrer leur approbation des perspectives biotechnologiques à l'UE. « L'équipe » incluait Luke Mumba de Zambie, TJ Buthelezi d'Afrique du Sud, S Reddy de la Fédération des Associations de Paysans de l'Inde, Jocene Webster directeur exécutif d' AfricaBio et Margaret Karembu d' ISAAA. Parmi les diverses activités à Bruxelles, quelques membres de cette équipe furent choisis par Europabio pour exercer un lobbying sur des membres choisis du Parlement Européen. L'équipe se rendit également à Rome pour exercer un lobbying sur la FAO et participa à un séminaire arrangé par l'ambassade des Etats-Unis au bord de la Mer Sainte. Tandis que se déroulaient ces stratégies à Bruxelles, 3 membres de l'équipe furent envoyés à Londres pour donner une conférence de presse pour le groupe de lobby britannique Cropgen sur « la nécessité des cultures GM pour leur continent ». Un des thèmes majeurs de la conférence de presse à Londres fut la crise de l'aide alimentaire en Zambie, et le magazine *New Scientist* immédiatement publia un article au ton extrêmement critique au sujet de l'attitude de l'Association Médicale Britannique (BMA) sur la base des déclarations faites à la conférence de presse par le zambien Luke Mumba: il avait en effet affirmé que les réserves de la BMA sur les OGM avaient joué un grand rôle dans le rejet par le gouvernement zambien de l'aide alimentaire contaminée par les OGM.

Bernd Halling d'Europabio a formulé les vues de l'industrie sur la façon de se servir de l'aide alimentaire pour discréditer les critiques qui pourraient lui être adressées. Selon Halling, les opposants ont « fabriqué un problème avec les OGM au point que cela devient illogique. (La famine en Afrique) est le premier problème qui a la capacité de détruire la crédibilité de leurs critiques. Ils sont allés trop loin. Je veux savoir s'ils sont prêts à assumer la responsabilité des décès des gens suite au refus d'utiliser l'aide alimentaire GM. » Le Dr Chuck Benbrook—un agronome américain renommé, ancien Directeur Exécutif du Bureau de l'Agriculture pour l'Académie Nationale Américaine des Sciences—a fait remarqué qu'en fait « il n'y a aucune pénurie de nourriture non-GM, laquelle pourrait être offerte à la Zambie par des donateurs publics ou privés. En grande partie, cette « crise » a été fabriquée par ceux qui cherchent une nouvelle source de pression à exercer dans le débat mondial sur l'agriculture biotechnologique. Utiliser les besoins des zambiens pour marquer des « points politiques » en faveur des biotechnologies est non éthique et honteux. »

Il est intéressant de noter que suite aux affirmations de Halling selon lesquelles la crise de l'aide alimentaire en Afrique du Sud engendrait un problème aigu qui pourrait « détruire » la crédibilité des critiques adressées à l'industrie, des e-mails trompeurs furent envoyés à la ronde cette fois à un groupe écologiste meneur: ces e-mails prétendaient émaner d'un citoyen cherchant à connaître le point de vue des membres du groupe sur la crise de l'aide alimentaire. En fait, il s'avéra que toutes les adresses e-mails d'où ils avaient été envoyés conduisaient au siège belge de Monsanto.

<http://www.lobbywatch.org/profile1.asp?Prld=197&page=E>



Chéri, achète donc des glaces aux enfants...

Le Comité de Conseil sur les nouveaux produits et transformations alimentaires (ACNFP) de l'Agence des Normes Alimentaires britannique a préparé un texte donnant son opinion sur une préparation structurante (protéine structurante de la glace Type III HPLC 12) dérivée de levure de boulangerie génétiquement modifiée comme ingrédient alimentaire, à la suite de la demande de la firme Unilever d'utiliser la préparation dans les glaces comestibles.

La protéine structurante de la glace a été dérivée d'un poisson polaire, 'ocean pout', et est destinée à faire de la crème glacée plus onctueuse et crémeuse. La protéine GM, produite dans la levure de boulangerie transgénique empêche les gros cristaux de glace de se former dans la crème glacée et autres aliments congelés.

La demande initiale a été divulguée pour recevoir des commentaires publics, et le Panel de la Science Indépendante a soumis un rapport recommandant le rejet de la demande jusqu'à ce que des études exhaustives et sur le long terme soient effectuées.

Unilever a répondu aux commentaires par des informations issues d'une nouvelle étude publiée en 2007*, laquelle a été incorporée dans le texte d'opinion de l'ACNFP. L'étude n'a trouvé aucune réponse allergique ou immunitaire sur des volontaires humains ayant reçu une dose orale de la préparation structurante de la glace.

Dans un article du 14 avril 2007, le Pr Joe Cummins et Mae-Wan Ho, de l'Institut des Sciences dans la Société de Londres détaillent toutes les raisons pour lesquelles ce test laisse à désirer et comment plusieurs questions demeurent sans réponses.

Voir : (en anglais)

<http://www.i-sis.org.uk/GMProteinForIceCream.php>

Construire en marge du système marchand libéral un système différent de production et d'échanges, porteur des valeurs de respect de la santé de l'homme et de la terre, est non seulement possible mais indispensable. Dans une brochure éditée en Mars 2007, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique **Nature et Progrès** explique les grandes lignes des '**Systèmes de garantie participatifs pour l'agriculture biologique associative et solidaire**'. L'objectif de ces systèmes est « d'assurer aux consommateurs une meilleure garantie sur la qualité des produits issus de l'agriculture biologique, mais aussi de permettre aux paysans de valoriser une démarche globale de production agricole: écologique, équitable et solidaire » à travers une production et des échanges de proximité.

Le processus de certification, clé de l'industrialisation de la bio

Dans les années 90, le fonctionnement en réseau des associations gestionnaires de la mention « agriculture biologique » a été remplacé par une approche produit/client induite par l'obligation d'une certification indépendante confiée à des organismes tiers: les distributeurs n'ont alors plus besoin des réseaux pour trouver des produits garantis « issus de l'agriculture biologique ». Ainsi disparaissent de nombreuses associations de producteurs et se développe la traçabilité anonyme du produit, ne tenant aucun compte des aspects entourant la production (efforts et motivations écologiques des producteurs, pratiques sociales, économies d'énergie, etc.). « Cela permet au secteur industriel de l'agroalimentaire d'accéder à la certification AB sans avoir à modifier son fonctionnement. » Les conséquences seront lourdes et « aujourd'hui l'industrie agroalimentaire trouve le règlement européen 2092/91 encore trop contraignant et souhaite le supprimer pour pouvoir étendre le marché de l'agriculture biologique. » Jusqu'à souhaiter une tolérance aux pesticides et à 0,9% d'OGM dans les produits bio dans le projet de la Commission Européenne pour 2009! Parer à ces dérives est donc une urgence qui ne peut se concrétiser qu'à travers « l'implication collective des professionnels et des consommateurs dans l'établissement des règles de production et le contrôle des pratiques agricoles; l'échange d'expériences et la mutualisation des compétences; la transparence des activités. »

Des systèmes participatifs dans le monde entier

S'ils ont en commun avec la certification officielle, la volonté affichée de fournir aux citoyens une garantie crédible sur la qualité des produits commercialisés, ce qui les différencie, c'est le fait que « **les producteurs et les consommateurs sont acteurs de la certification. La transparence et la confiance sont les éléments essentiels de son efficacité** ». Ils en existe déjà aux Etats-Unis, au Brésil, en Inde, Nouvelle-Zélande, France, Irlande, Angleterre, etc.). Le Réseau **Ecovida** au Brésil, **Certified Naturally Grown** aux Etats-Unis et **Nature et Progrès** en France sont trois exemples de développement de Systèmes de Garantie Participatifs, détaillés dans la brochure, dont les valeurs sont très proches.

En France, « **Nature et Progrès réalise comme dans le système de contrôle officiel une vérification des pratiques de ses adhérents** ». La fédération « dispose de ses propres cahiers des charges qui ne se différencient de ceux de la bio officielle que par des exigences supplémentaires. », et d'une Charte reprenant des exigences agro-environnementales (biodiversité, gestion de l'eau...) et des engagements socio-économiques. « Depuis l'origine, la transparence, la proximité et la solidarité sont aussi pris en compte pour l'attribution de la mention **Nature et Progrès**: les enquêtes sont réalisées par des professionnels accompagnés le plus souvent d'un consommateur ou d'un producteur bénévole. Le but est, au-delà du contrôle, de favoriser l'échange d'expériences et de connaissances de chacun. Les consommateurs sont alors témoins de la qualité de la démarche des agriculteurs et la renforcent grâce à leur point de vue extérieur. (...) La gestion de ce système d'enquête est déléguée, lorsque c'est possible, à chacun des 22 groupes locaux, afin de permettre leur autonomie, la responsabilisation des personnes et une prise en compte des spécificités locales dans leur fonctionnement. » Dans les contextes réglementaires français et européens actuels, les producteurs contrôlés uniquement par Nature et Progrès, alors qu'ils répondent à un cahier des charges plus strict que les cahiers officiels, « ne peuvent faire référence ni à l'agriculture biologique, ni avoir une reconnaissance officielle de leur engagement à respecter l'environnement ». Cette contrainte est certes pénalisante pour les petits producteurs bio qui ne peuvent pas assumer à la fois le coût de la mention Nature et Progrès et celui du logo AB. Mais, plutôt que de chercher à devenir organisme certificateur, de se soumettre donc aux critères de confi-

-dentialité et d'indépendance et renoncer ainsi à ce qui fait la spécificité des SGP, à savoir la transparence, la solidarité, et l'échange d'expériences, la fédération compte davantage sur le développement de ces systèmes: la relation de confiance sur laquelle ils sont basés, et la promotion de tels systèmes par les réseaux de producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs, peut significativement transformer le visage de l'économie de demain.

Le système de reconnaissance des Systèmes de Contrôle Interne Participatifs (SCIP)

Nature et Progrès (N&P) s'est impliqué dans le programme lancé par IFOAM sur les Systèmes de Contrôle Interne dès la première rencontre à Bonn (Allemagne) en 2005 et fait partie des quatre projets-pilote européens avec Consorzio Biogorgano (Italie), Rapunzel (Turquie) et Sierra de Segura (Espagne). Contrairement aux autres projets dont le facteur unificateur est « vertical », une commercialisation unique, ce projet est « horizontal » car basé sur la proximité géographique et l'adhésion à un projet commun. Il « représente un défi majeur au niveau européen et mondial par l'acceptation d'un Système de Garantie Participatif dans la réglementation de l'agriculture biologique européenne via les Systèmes de Contrôle Interne. » Le souhait de la fédération est de voir ce travail aboutir à une reconnaissance des SCIP. « Les producteurs/transformatrices engagés dans cette démarche pourraient alors bénéficier 1) d'une réduction des coûts des contrôles (économie d'échelle pour les déplacements et l'hébergement; implication des producteurs et des consommateurs; 2) d'une reconnaissance officielle sur le socle commun de l'agriculture biologique. N&P maintiendra, pour l'attribution de sa mention, ses spécificités au niveau des cahiers des charges et de la démarche globale intégrée dans sa charte. L'attribution de la mention N&P et de la certification agriculture biologique deviendrait ainsi possible sans avoir à payer deux contrôles; 3) d'une réappropriation du processus de contrôle avec la richesse d'apprentissage et de construction de connaissances collectives. La certification resterait par contre du domaine de compétence des organismes certificateurs; 4) d'une évolution des rapports sociaux en favorisant les rencontres humaines à l'échelle locale, la mise en réseau et l'échange des savoirs et savoir-faire d'autant plus indispensables quand les fermes sont diversifiées et orientées sur les circuits courts. »

La reconnaissance officielle du SCIP concerne l'ensemble du mouvement bio. « **Quelle que soit la décision de la Commission Européenne, la reconnaissance de ces systèmes est d'abord entre les mains des consommateurs, par leurs actes d'achats mais aussi par leur participation directe. C'est pourquoi N&P développera ces SCIP, qu'ils soient ou non reconnus officiellement.** »

Contact: np@natureetprogres.org

Pour savoir comment réagissent vos députés sur la question du moratoire OGM, visitez:

www.alerte-ogm.fr

Jusqu'à la constitution de la nouvelle assemblée nationale, continuons à signer faire signer l'Appel d'Orléans pour un moratoire sur:

www.moratoireogm.fr

LA FAO APPELLE LES ETATS À INTÉGRER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LEURS PRIORITÉS NATIONALES

New York, 3 Mai 2007: « L'agriculture biologique a le potentiel de satisfaire la demande alimentaire mondiale, tout comme l'agriculture conventionnelle d'aujourd'hui, mais avec un impact mineur sur l'environnement, souligne l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (www.fao.org/index_fr.htm) **qui invite les gouvernements à l'intégrer dans leurs priorités et leurs stratégies nationales.**

« L'agriculture biologique n'est plus un phénomène propre aux pays développés. En 2006, elle était pratiquée dans 120 pays sur un total de 31 millions d'hectares et représentait un marché de 40 milliards de dollars », indique un rapport, *Agriculture biologique et sécurité alimentaire*, présenté à la Conférence internationale sur l'agriculture biologique et la sécurité alimentaire qui s'est tenu du 3 au 5 mai 2007 au siège de la FAO à Rome.

Le rapport identifie les points forts et les faiblesses de l'agriculture biologique en ce qui a trait à sa contribution à la sécurité alimentaire. Il analyse les caractéristiques de la chaîne d'approvisionnement biologique au regard de la Plateforme du droit à l'alimentation. Et il formule des propositions en matière de politique et de recherche en vue d'améliorer les performances de l'agriculture biologique au triple plan national, international et institutionnel. « La principale caractéristique de l'agriculture biologique est qu'elle s'appuie sur des biens de production disponibles sur place et n'utilise pas de carburants fossiles; le recours à des procédés naturels améliore aussi bien le rapport efficacité-coût que la résilience des écosystèmes agricoles au stress climatique », selon le rapport. « En gérant la biodiversité dans le temps (rotation des cultures) et l'espace (cultures associées), les agriculteurs bio utilisent la main-d'œuvre et les services environnementaux pour intensifier la production de manière durable. Autre avantage: l'agriculture biologique rompt le cercle vicieux de l'endettement pour l'achat d'intrants agricoles, endettement qui entraîne un taux alarmant de suicides dans le monde rural ». Le rapport reconnaît que « dans les pays en développement, la plupart des produits alimentaires biologiques certifiés sont destinés à l'exportation » et ajoute que « lorsque les cultures de rente sont liées à des améliorations agroécologiques et procurent des revenus supplémentaires aux paysans pauvres, cela entraîne une meilleure autosuffisance alimentaire et un regain de vitalité pour les petites exploitations agricoles ».

Toujours selon le rapport, certaines conditions doivent être réunies lorsqu'on se convertit à l'agriculture biologique. Il s'agit principalement de la connaissance agroécologique et de la disponibilité de la main-d'œuvre. « La gestion biologique est une approche cognitive nécessitant une bonne connaissance des processus agroécologiques et elle reste une contrainte là où la main-d'œuvre est rare, notamment au sein des populations décimées par le sida ». Toutefois, l'exigence d'une main d'œuvre en nombre suffisant et les gains qui en découlent offrent, là où cette ressource est la plus abondante, des opportunités d'emplois tout en sauve-

sauvegardant les moyens d'existence des ruraux, selon l'expertise de la FAO, Nadia Scialabba.

Le rapport cite des modèles récents sur l'approvisionnement mondial qui montrent que l'agriculture biologique peut produire assez par tête d'habitant pour nourrir la population actuelle de la planète.

Le rapport invite les gouvernements à "allouer des ressources à l'agriculture biologique et à intégrer ses objectifs et ses actions dans leurs stratégies nationales de développement agricole et de réduction de la pauvreté, en mettant l'accent sur les besoins des groupes vulnérables". Il insiste aussi sur l'investissement pour le développement des ressources humaines et la formation en agriculture biologique dans le cadre des stratégies de développement durable. Selon la Commission du Codex Alimentarius et toutes les réglementations nationales existantes, "l'agriculture biologique est un système de gestion globale de la production qui exclut l'utilisation d'engrais et de pesticides de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés, réduit au maximum la pollution de l'air, du sol et de l'eau, et optimise la santé et la productivité de communautés interdépendantes de végétaux, d'animaux et d'êtres humains". »

Pour plus d'information, site du Centre de nouvelles ONU <http://www.un.org/french/newscentre>

UN NOUVEAU CAS GRAVE DE CONTAMINATION OGM EN CATALOGNE ESPAGNOLE

« Le « Centre de Conservació de la Biodiversitat Cultivada de Manresa (ESPORUS) récemment a analysé 5 variétés différentes de maïs, et une entre elles, la variété locale « del queixal » contrôlée et analysée sans traces d'ogms en 2005 par le CCPAE (Consell Català per la Producció Agrària Ecològica) a révélé un taux de contamination de 5,6% par l'OGM BT176 (possibilité d'erreur +/- 1,8%- échantillons analysés au laboratoire Sistemes Genòmics, S.L. de València, lequel suit le protocole de détection d'ogm accrédité par la Commission Européenne.. » Cette variété locale a circulé librement avec la confiance qu'il s'agissait d'une semence bio et par conséquent libre de traces d'OGM. Le danger que la contamination s'étende est donc élevé.

« Cette contamination s'ajoute aux nombreux cas de contamination trouvés en Catalogne, après 8 années de cultures de maïs BT. Nous faisons remarquer que des analyses ne sont pratiquées qu'en agriculture bio et que dans la mesure où le maïs ogm cultivé représente 40% du total, les chiffres possibles de contamination, en cas de contrôle exhaustif, pourraient donner des quantités alarmantes. Bien que seule la variété de maïs MON 810 soit autorisée dans l'État espagnol, on a trouvé du maïs BT176 dans la variété locale analysée, une variété interdite dans l'UE depuis décembre 2005 parce qu'elle contient un gène marqueur de résistance aux antibiotiques. (..)

Le cas de contamination de la variété locale de maïs en Catalogne, théoriquement contrôlée par le CCPAE, démontre une nouvelle fois que la contamination transgénique est incontrôlable et que, par conséquent, la coexistence entre cultures ogm et cultures non ogm, est impossible. Nous savons à présent qu'il existe 15.000 ha de maïs ogm en Catalogne avec tout leur potentiel de contamination et sans aucun contrôle de la part du gouvernement de la Generalitat, par conséquent nous exigeons l'interdiction de toutes les variétés du MON810. (..) »

Plataforma Transgènics Fora
Assemblea Pàgès—Ecoconsum- L'Èra

Mai 2007

2007 SANS OGM

Adresses utiles

Les collectifs locaux : Pour les trouver, tapez les mots-clé sur Internet.

Collectif des P.O :

collectifantiogm66@voilà.fr

Tel : 04 68 92 02 63

Nature et Progrès

Fédération Internationale de
l'Agriculture Biologique
63 Bd Gambetta, 30700 Uzès
np@natureetprogres.org

Tel : 04 66 03 23 40

Monde Solidaire

Site : www.mondesolidaire.org

Mouvement pour le Droit et le Respect des Générations Futures (MDRGF)

Site: www.mdrgf.org

Retrouvez les numéros précédents du bulletin sur le site Monde Solidaire:
www.monde-solidaire.org/spip/IMG/pdf/

Une majorité d'agriculteurs pour un moratoire sur les OGM. Dernier sondage.

02/05/2007. « Une majorité d'agriculteurs français est favorable à un moratoire sur les OGM (organismes génétiquement modifiés), selon un sondage de l'institut TLB pour le mensuel Agriculture et Nouvelles Technologies publié mercredi, à quatre jours du deuxième tour de l'élection présidentielle.

Selon ce sondage auprès de 1.400 agriculteurs, 57,5% se prononcent pour un moratoire alors que 27,1% souhaitent une décision gouvernementale après une concertation avec les organisations d'agriculteurs et de consommateurs. Seuls 10,1% penchent pour un référendum et 4,7% pour un vote parlementaire sur la question. La solution du moratoire, en attendant qu'un consensus se dessine ou que la recherche scientifique permette de trancher définitivement sur l'existence ou non de risques sanitaires et environnementaux réels, est soutenue par 69% des électeurs de la Confédération Paysanne, le deuxième syndicat agricole qui s'est toujours opposé aux OGM. Mais 48% des électeurs de la FNSEA, le principal syndicat qui a prôné la liberté de cultiver ou non des OGM, souhaitent également un moratoire. (...) Le sondage de TLB a été réalisé du 13 au 20 avril par mail, par fax et par téléphone. »
source: agrisalon.com



LE SEMENCIER LIMAGRAIN FAUCHE LE BLÉ DES CITOYENS VOLONTAIRES

Le 16 avril 2007, le tribunal du Chambon Feugerolles avec un zèle et une rapidité exceptionnels a mis en place la saisie sur salaire pour Monique BURNICHON, habitant à Firminy, suite à la condamnation des « 15 de Nonette ». Saisie pour la somme de **6180,52 euros** de dommages et intérêts à la firme LIMAGRAIN. **Cette somme sera prélevée mensuellement pendant 13 à 14 mois sur son salaire.**

Monique Burnichon avait participé en août 2005, à une action collective et non violente, visant à dénoncer la dissémination volontaire de transgènes médicamenteux en Auvergne. Le groupe Limagrain avait en effet mis en place des essais de maïs OGM destinés à la production de médicaments en plein champ, alors que des alternatives sont possibles en milieu confiné. Pour dénoncer la contamination irréversible des systèmes agraires existants, et préserver les droits des producteurs et des consommateurs, 400 personnes avaient participé à la neutralisation d'une de ces parcelles à Nonette (63). A la suite de celle-ci, 15 personnes avaient été mises en garde-à-vue, traduites en comparution immédiate et 12 d'entre elles condamnées par le tribunal de Clermont-Ferrand.

En avril 2006, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a annulé les autorisations d'essais de cultures d'OGM médicamenteux menés dans le Puy-de-Dôme. Malgré cela, les 12 de Nonette continuent à être poursuivis et Monique Burnichon subit aujourd'hui une saisie sur salaire pour ces essais déclarés illégaux.

Le Collectif 69/42 des Faucheurs Volontaires :

- s'indigne de cette **instrumentalisation de la justice** et exprime sa totale solidarité avec Monique Burnichon ainsi qu'avec les autres citoyens menacés de saisie.
- dénonce le **déni de démocratie**. En effet, pendant que 86% des Français se déclarent hostiles aux OGM, que des centaines de maires et de nombreuses régions posent des arrêtés pour des territoires sans OGM, l'Etat passe en force et publie des décrets (avril 2007) autorisant les cultures OGM en plein champ, au mépris des débats parlementaires et citoyens,
- s'insurge contre la volonté des firmes visant à créer un point de non-retour, et soumettre à l'ensemble des paysans la dépendance semencière.
- rappelle que la coexistence est impossible entre les plantes GM et les systèmes de culture existants : agriculture paysanne, biologique, apiculture, Aoc,... et que les droits des paysans seront bafoués avec le développement des OGM.
- réaffirme avec une douzaine d'autres organisations, et suite à l'appel d'Orléans et à l'action des grévistes de la faim de Montreuil, que **la seule voie légale possible, c'est l'application d'un moratoire**. Le candidat Sarkozy reste le seul qui ne se soit pas prononcé dans ce sens.
- s'oppose à la mise en place d'essais de maïs OGM sur 3 communes de la région ainsi qu'à toute culture commerciale, et **reste déterminé à mettre en place toute action permettant de faire respecter le principe de précaution inscrit dans la Constitution Française.**

LE COLLECTIF 69/42 DES FAUCHEURS VOLONTAIRES, communiqué du 26 avril 2007

*Un groupe de faucheurs de Nonette a ouvert un compte sur lequel vous pouvez verser un soutien par chèque libellé à l'ordre de Monique Burnichon: **Crédit Coopératif 12 bis Avenue de la Libération 42000 ST ETIENNE, inscrire 'compte N° 41010061922' au dos.***